

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de décembre 2004

Séances des 13, 14 et 15 décembre 2004

Séance du lundi 13 décembre 2004

Présidence: M. le député Patrice Clivaz.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le 13 décembre 2004, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Patrice Clivaz prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés, membres de la presse et chères personnes qui assistez à nos débats à la tribune,

A quelques exceptions près, les élections communales sont terminées. Je puis, au nom du Pouvoir législatif que nous représentons, me réjouir du très bon déroulement démocratique de cet important exercice pour notre démocratie.

Je dis ma gratitude à toutes les scrutatrices et scrutateurs, membres des comités de parti, journalistes et surtout candidates et candidats qui ont donné de leur énergie, de leur temps et de leurs compétences pour l'unité de base de notre système démocratique: la commune. Je leur donne rendez-vous pour le prochain étage: le Parlement et le Conseil d'Etat.

Qu'il me soit permis de féliciter particulièrement nos collègues députés et députés-suppléants qui ont ajouté à leurs tâches de parlementaire celle de président de commune. Au risque d'en avoir oublié une ou un, mais vous serez attentifs et vous viendrez de suite m'ordonner de rappeler l'oublié, je dis bravo à Marguerite Picon-Furrer à Port-Valais, Georgy Bétrisey à Ayent, Narcisse Crettenand à Isérables, Simon Crettaz à St-Jean, Alain de Preux à Veyras, Fernand Nanchen à Lens, Pascal Moulin à Vollèges, Gilbert Tornare à Bourg-St-Pierre, Georges Mariétan à Champéry, Laurent Métrailler à Collombey, Albert Arlettaz à

Lu-13-12

Vouvry, Alphonse-Marie Veuthey à Vionnaz, René Imoberdorf in Visp, Felix Zurbriggen in Saas Fee, Patrick Zurbriggen in Saas Grund, Edith Inderkummen-Kuonen in Erschmatt, Gilbert Loretan in Varen, Daniel Troger in Raron, Andreas Wyden in Bellwald, Josianne Wyssen in Mund, Konrad Martig in Gampel, Walter Jakob in Grächen et Patrick Schmaltzried à Chamoson, soit 23 – si j'ai bien fait le décompte, mais je sais que, dans cette salle, il y a des spécialistes de la statistique – présidentes et présidents qui garantiront que notre action législative soit toujours en phase avec les réalités du terrain communal.

Bravo et merci!

Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue à trois petits bébés de députés qui sont nés durant ces trois jours d'élections..., mais j'ai quelques soucis, j'ai fait la tournée des groupes et il s'avère malheureusement – c'est le hasard – que tous sont issus de démocrates-chrétiens..., encore une fois, vous rectifierez si j'en ai oublié un ou une. Il y a Benoît, le fils de Pierre Gauye, Adrien, le fils de Vincent Bonvin et Laetitia, la fille de Damien Luyet.

Le vice-président me rappelle que j'ai oublié un président de commune: Philippe Es-Borrat président de Val d'Illiez. Pardon à M. Es-Borrat! Cela fait donc 24 députés qui ont été élus présidents de commune hier. Bravo à tous!

La vie du mois qui nous sépare du budget a également été marquée par d'autres événements; j'en cite quelques-uns en vrac:

Zuerst die harte Rüge von Luzius Theler im Walliser Boten, der sich für die Rettung der Armee stark macht und den Walliser Politikern Tatenlosigkeit vorwirft. Die Zeitungswelt gibt Impulse, es ist gut so und viel besser als nur "people" Zeitung zu machen, wie man in anderen Walliser Medien immer mehr sieht.

Dann der letzte Postzug im Goms, der das Ende einer Epoche bedeutet und bedauerlicherweise noch viel mehr unnötigen Verkehr auf unseren Strassen mit sich bringt.

Ensuite, les plaintes pénales au Centre islamique de Sion, le titre de champion suisse attribué au Brass Band 13 Etoiles de Geo-Pierre Moren, le nouvel horaire CFF et la remise en vigueur de la navette du Simplon. A ce titre, j'ai eu le plaisir hier, avec une délégation valaisanne de Crans-Montana, MM. les députés Yves Bagnoud et Jean-Pierre Rouvinez (suppl.), d'être dans la première voiture qui a franchi le tunnel depuis l'Italie. Un combat vieux de 12 ans dans ce Parlement, au sein duquel on retrouve une interpellation que j'avais faite en 1993 avec Rudolf Luggen. Par cette liaison, les liens entre le Haut-Valais et le Bas-Valais se trouvent renforcés et je m'en réjouis. Ils le sont également par le biais d'initiatives, telles que la tournée promotionnelle des jeunes écoliers de Monthey pour le festival olympique de la jeunesse FOJO qui – auf deutsch bitte! – sont allés en mission d'information dans le Haut-Valais. Ils le sont également par l'idée d'un nouveau marathon qui reliera Anzère, Crans-Montana et Leukerbad.

Comme vous, j'ai été fier de divers Valaisans.

Le 9 novembre, l'ingénieur sédunois Quentin Ladetto a reçu le prix de l'EPFL pour le CNM, Global Positioning System, une sorte de GPS pour l'intérieur, avec une précision de 5 à 10 mètres.

Le 19 novembre à Zurich, deux enseignants valaisans, Dominique Aymon de Grimisuat et Michelle Grandjean de Saxon, ont reçu le deuxième prix du concours de la Société suisse d'informatique récompensant les meilleurs scénarios pédagogiques pour l'introduction des nouveaux médias dans l'enseignement.

Lu-13-12

Enfin, am 24. November erhielt der Oberwalliser Hans-Peter Burgener den diesjährigen Forschungspreis der in der Elektrobranche führenden ABB. Hans-Peter Burgener studierte das Schädigungspotential von sehr kleinen Hohlräumen in Isoliermaterialien unter dem Einfluss von Hochspannung.

Nous ne pouvons que souhaiter que tous ces cerveaux puissent développer leur matière grise dans notre canton et créer des entreprises.

Quant à la vie du pays, au-delà de l'acceptation de la péréquation financière par le peuple, elle a été marquée par le drame des pompiers de Gretzenbach. Plusieurs ici sont, comme moi, membres des corps du feu et je dis notre solidarité aux familles dans la peine.

Comme nous sommes à l'aube de l'année 2005, décrétée année du sport, et comme le nouveau président de la Confédération s'est réjoui que la proportion de gens physiquement actifs commençait à gagner du terrain et en saluant Julien Tamarcaz, champion d'Europe juniors de vélo, je ne saurais résister à terminer ce tour d'horizon sans vous donner quelques informations sur l'état de vos inscriptions pour le championnat de ski des parlementaires qui aura lieu les samedi et dimanche 22 et 23 janvier 2005. Plus d'une centaine de députés de toute la Suisse, d'Aoste, d'Andorre, du Lichtenstein et d'ailleurs se sont inscrits et vous n'êtes encore qu'une petite poignée à avoir répondu favorablement.

Nous essayons de faire de ce week-end, le samedi avec le concours valaisan traditionnel, le soir avec une soirée raclette précédée d'une conférence sur le financement des remontées mécaniques et le dimanche avec un concours international, une véritable fête du ski et du tourisme valaisan. Vendredi matin, nous accueillerons les présidents et délégations de tous les Parlements suisses pour une conférence sur les effets de la nouvelle péréquation financière et une fondation en Valais d'une structure plus performante et professionnelle de fonctionnement des travaux interparlementaires et, l'après-midi, nous visiterons le tunnel du Lötschberg.

Il serait regrettable que les sportifs que vous êtes toutes et tous, ardents à défendre notre économie touristique dans le verbe, ne prêchent pas par l'exemple et la participation sur les pentes de Crans-Montana. Nous vous renverrons un petit rappel d'inscription et je compte sur vous, comme je compte sur vous pour que nous vivions bien cette dernière session de l'année 2004.

Je déclare cette séance ouverte.

Ordre du jour:

1. Communication
Liste des questions déposées
2. Modification de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (gestion par mandats de prestations), deuxième lecture
Entrée en matière
3. Projet de décision pour l'assainissement de la commune municipale de Saas Grund
Entrée en matière
4. Projet de décision pour l'assainissement de la commune municipale d'Oberwald
Entrée en matière

5. Loi sur le notariat, deuxième lecture
Entrée en matière
6. Projet de décision relatif à la fusion des communes municipales d'Ausserbinn, d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus
Entrée en matière
7. Rapport de la commission de gestion comprenant:
 1. Propositions d'actions formulées durant la législature 2001-2004 et suites données à ces propositions
 2. Remarques fonctionnelles au terme de l'année 2004Discussion générale

1. COMMUNICATION

Liste des questions déposées

2. MODIFICATION

de la loi du 24 juin 1980 sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (gestion par mandats de prestations), deuxième lecture

LOI

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE

NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE

Discussion sur l'entrée en matière:

Frau Grossrätin Aurelia Zimmermann:

Der zweite Teil des Gesetzes über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons Wallis befasst sich mit dem Konzept der Führung mit Leistungsaufträgen und deren Kontrollen. Bei der Bearbeitung dieser Vorlage in der zweiten Kommission stellten wir fest, dass die Übersetzung ins Deutsche mangelhaft und zum Teil unverständlich war und dem Verständnis der komplexen Materie für den Laien nicht förderlich ist.

Mit dem FHG II wird die Führung über Leistungsaufträge eingeführt. Es muss also eine nachträgliche externe Kontrolle der Leistungserbringung vorgesehen werden. Diese wird dem Finanzinspektorat übertragen, indem seine Kontrollaufgaben ergänzt werden. Der Kommission wurde lediglich die Verordnung über das Controlling unterbreitet. Von den vom Staatsrat in der Botschaft versprochenen Reglementen betreffend die finanzielle Geschäftsführung und die Delegation der Finanzkompetenzen sowie den Bestimmungen über das Personalcontrolling fehlen allerdings jede Spur. Laut Aussagen von Herrn Staatsrat Roch sind die vorhandenen Dokumente noch nicht reif für das Parlament.

Lu-13-12

Unsere Fraktion ist gespannt wie dieses theoretische Gesetz in die Praxis umgesetzt wird.

Die CSPO ist für Eintreten.

Hr. Grossrat Markus Truffer:

Die CVPO stand seit Beginn des Reformprojekts überzeugt hinter der Verwaltungsführung durch Politkontrakte und die Führung der Dienststellen über Leistungsaufträge und Globalbudgets und... sie tut es immer noch.

Die sechs Evaluationen zeigen, dass im Wallis das neue Instrument intelligent und sinnvoll erprobt wurde. Sie zeigen auch, dass einige Probleme und Kinderkrankheiten behoben wurden. Gegenüber der ersten Lesung wurden Fortschritte erzielt und die Anliegen der FIKO und der Fraktionen wurden weitgehend berücksichtigt. Wir sind überzeugt, dass die zehn vom Staatsrat festgelegten strategischen Schwerpunkte zur weiteren Entwicklung, Verbesserung und Umsetzung der neuen Führungs- und Verwaltungsinstrumente führen werden und versprechen uns dadurch mehr Transparenz der gesamten Staats- und Verwaltungsleistungen. Wir hoffen, dass durch diese Transparenz notwendige Einsparungen gezielter vorgenommen werden können.

Besonders begrüßen wir das vorgesehene unerlässliche Leistungscontrolling auf allen Führungsstufen. Dem kantonalen Finanzinspektorat wird beim Controlling der Leistungsaufträge eine massgebliche Rolle zufallen. Wir sind für die vorgesehene flächendeckende Umsetzung der Reformen in mehreren Phasen.

Die CVPO kritisiert, dass die Vorlage nur mangelhaft ins Deutsche übersetzt wurde und dadurch die Verständlichkeit und Akzeptanz leider keineswegs gefördert werden.

Auch sind wir überzeugt, dass, wenn das neue Instrument intelligent eingesetzt wird und nicht zur allein selig machenden Religion deklariert wird, die Neue Verwaltungsführung eine sehr gute Sache werden wird.

Schlussendlich wird jedoch die Praxis zeigen, wie diese sehr theoretische Vorlage umgesetzt wird. Eventuell noch auftauchende Schwachpunkte, die sich übrigens in fast allen Kantonen mit Neuer Verwaltungsführung in ähnlicher Weise zeigten, wird man ausmerzen, nötige Korrekturen anbringen.

Die CVPO ist für Eintreten.

Ich danke.

M^{me} la députée Rose-May Clivaz-Hagen:

Les groupes socialistes ont examiné avec une attention toute particulière la modification de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton.

Nous pensons qu'il est nécessaire aujourd'hui d'uniformiser la gestion des prestations des services de l'Etat. La modification de loi qui nous est soumise répond d'ailleurs à ces critères. En effet, ces trois niveaux de mandats de prestations politiques, stratégiques et opérationnelles vont pouvoir être mis en œuvre avec ces différents articles de loi dans la prochaine législature. Des années de test, mais qui n'étaient pas toujours concluantes, car la mixité des comptes présentés n'était pas toujours très lisible pour les députés de milice que nous sommes. Avec cette modification, nous osons espérer que la lisibilité des comptes sera

Lu-13-12

meilleure. Bien entendu, il faudra une volonté politique et un sens de la déontologie pour bien établir, lors du budget, les groupes de produits favorables à la population valaisanne afin de ne pas laisser trop de personnes au bord du chemin en ne réalisant plus que des économies.

Si parmi les députés de notre groupe, il y a toujours des doutes au sujet de cette nouvelle façon de gérer les biens publics, nous devons tout de même admettre que l'on doit légiférer afin de mettre en place dans tous les services un seul système de direction et de gestion.

Je voudrais relever ici l'article 22, alinéa 3, Transfert et report de crédit, qui nous paraît impératif, car si les moyens prévus dans le budget d'investissements pour une acquisition ou la réalisation d'un projet défini dans les mandats de prestations ne sont pas totalement utilisés à la fin d'un exercice comptable, ceux-ci peuvent être affectés à un compte de financement spécial dans le but d'un préfinancement des dépenses, et que ces montants puissent être utilisés dans une période de trois ans, cela nous paraît important.

Importants également le controlling et le suivi des mandats de prestations ainsi que leur stratégie avec l'article 15 qui est un outil permettant à tous les niveaux, qu'ils soient politiques, financiers et humains, de servir la République et canton du Valais.

En conclusion, notre groupe est partagé dans l'acceptation de cette modification de loi, non pas dans sa structure, mais dans le fond et la nouvelle forme de gestion publique.

Personnellement, j'accepte l'entrée en matière, ainsi qu'une partie de notre groupe.

Merci de m'avoir écoutée.

M^{me} la députée Brigitte Diserens:

Le groupe radical avait, lors de la première lecture, émis certaines réserves et certaines remarques.

La loi, présentée maintenant dans cette dernière mouture, correspond à ce que nous désirions.

L'article 22 précise, comme nous le demandions, les reports de crédits et l'utilisation précise des moyens prévus dans le budget d'investissements, entre autres. De plus, cet article démontre aussi une nette volonté de transparence et une meilleure lisibilité.

Il y a quelques mois, notre collègue Jean-Yves Clivaz déposait, pour le groupe radical, une motion concernant le relais tendu de l'IF à la gestion administrative. Cette motion a été, en son temps, acceptée par le Grand Conseil, puis suivie maintenant par la commission. Des craintes peuvent, toutefois, apparaître, à savoir l'implication ou l'intervention politique de l'IF et on pourrait aussi redouter que l'effectif de l'IF augmente. Il faudra là être vigilant.

Nous trouvons, cependant, nécessaire la modification des articles 44 et 45 introduisant un contrôle externe aux mandats de prestations.

Le groupe radical accepte donc l'entrée en matière et insiste sur le fait que cette loi encourage la flexibilité du personnel et respecte le double frein à l'endettement.

Lu-13-12

M. le député Pierre Gauye:

Notre groupe DC du Centre salue la volonté exprimée par la commission parlementaire d'une gestion dynamique des ressources humaines, à savoir l'intention de donner davantage de mobilité au personnel de l'Administration cantonale dans un souci d'efficacité et de rationaliser tout cela dans le cadre de l'article 2 de la loi, non modifié pour l'instant.

Dans ce contexte, nous sommes également satisfaits de la modification annoncée par le Conseil d'Etat de l'article 3 du règlement du 17 décembre 1997 prévoyant une limitation dans le temps des engagements d'auxiliaires, ce qui permettra une meilleure maîtrise des effectifs de cette catégorie du personnel.

Nous soutenons aussi la nouvelle rédaction de l'article 22 qui, d'une part, autorise d'une manière raisonnable les reports de crédits d'une année à l'autre et, d'autre part, maintient une discipline financière indispensable dans la situation d'endettement que connaît le canton. Le fait que les prélèvements sur les financements spéciaux fassent l'objet d'une présentation comptable détaillée nous paraît tout à fait judicieux tant il est vrai, nous le savons tous, la mémoire parlementaire est parfois extrêmement courte.

En ce qui concerne cet article 22, nous proposons une modification rédactionnelle qui exprimera de manière plus claire le message admis par tous, à savoir que les fonds spéciaux constitués par les crédits non utilisés des années précédentes ne pourront être débloqués qu'au moment où le projet est réalisé ou l'acquisition effectuée ou, le cas échéant, si l'un ou l'autre sont supprimés des mandats de prestations.

Certains d'entre nous se sont demandés si l'audit de l'Administration cantonale quant à la réalisation des mandats de prestations ne devait pas être assuré par une autre instance que l'Inspection des finances, car celle-ci serait peut-être appelée à augmenter son personnel afin d'accomplir cette tâche. Sans qu'une proposition soit déposée, je pense que la question vaut la peine d'être posée et je vous la transmets telle quelle.

Notre groupe entre donc volontiers en matière, en souhaitant que la nouvelle gestion publique entre en vigueur dans les meilleurs délais pour mettre fin à cette situation hybride que nous connaissons, où plusieurs services dits pilotes connaissent déjà les contrats politiques alors que bien d'autres fonctionnent selon l'ancien système.

Les rôles respectifs des commissions thématiques et des commissions de haute surveillance pourront ainsi être mieux définis et exercés.

Comme ancien membre de la commission des réformes et nouveau papa pour la deuxième fois, je dirai cela en d'autres termes: les pilotes sont déjà dans l'avion, l'heure du décollage est arrivée.

Hr. Grossrat Christian Venetz:

Die FDPO-Fraktion nimmt zum Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt mittels Leistungsaufträgen wie folgt Stellung:

Die FDPO-Fraktion stimmt dem vorliegenden Gesetz zu. Wir haben seit Jahren die Einführung von Leistungsaufträgen verlangt, da sie Transparenz schaffen. Prioritäten, Entscheide, Ziele und Mittelvorgaben können ständig und kurzfristig den vorherrschenden Situationen angepasst werden.

Lu-13-12

Gegenüber der ersten Lesung wurden einige Verbesserungen vorgenommen. Speziell der von uns stark kritisierte Spezialfinanzierungsfonds kann unseres Erachtens in der vorliegenden Fassung akzeptiert und übernommen werden.

Für die FDPO ist es auch wichtig, dass der Staatsrat die Prioritäten für die Einführung der Leistungsaufträge terminlich einhält und so der Voranschlag 2008 endlich über den gesamten Staatsapparat mittels Leistungsaufträgen erstellt werden kann. Eine erneute Verlängerung der Experimentierphase ist unseres Erachtens nicht mehr erwünscht.

Ebenfalls bitten wir den Staatsrat um die versprochenen Reglemente über die finanzielle Geschäftsführung, die Delegation der Finanzkompetenzen sowie den Bestimmungen über das Personalcontrolling baldmöglichst zu unterbreiten.

Auch wenn die Einführung der Geschäftsführung mittels Leistungsaufträgen mehr als eine Zangengeburt war, werden nicht alle Probleme beseitigt sein. Aus den Erfahrungen wird man Lehren ziehen und die notwendigen Anpassungen vornehmen können und müssen. Hoffentlich bewahrheitet sich beim vorliegenden Gesetz und dessen Einführung die Weisheit "was lange währt, wird endlich gut".

In diesem Sinne ist die FDPO-Fraktion für Eintreten.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:

Wo der Wille fehlt... ist der Weg sehr weit. Für die neue Verwaltungsführung dauerte der Irrweg schon länger als es eigentlich erlaubt wäre um die Methode als zweckmässig bezeichnen zu können.

Ohne Zweifel ist die Umsetzung einer einzigen Methode der Verwaltungsführung für alle Beteiligten eine bessere Methode als ein Mischmasch von Anwendungen, wie wir sie in den letzten Jahren kannten. Und sicher ist eine Vereinbarung und Subventionierung von Leistungen mit Institutionen und Organisationen ausserhalb der Verwaltung leichter über Leistungsaufträge zu definieren und zu kontrollieren.

Doch für die Umsetzung der Geschäftsführung der Kontrolle über Leistungsaufträge innerhalb der Verwaltung liegen weder eindeutige positive Resultate noch der offensichtliche Wille der Beteiligten vor.

Wo der Wille aber fehlt, ist eine Umsetzung sehr schwierig.

Ein grosser Teil der SP Leute ist überzeugt, dass eine sorgfältige Geschäftsführung, Transparenz und Wirtschaftlichkeit mit etwas mehr Wille auch mit dem alten Gesetz erreicht werden könnte. Aus keinem der Kantone, in welchen die neue Art der Verwaltungsführung eingeführt wurde, konnte ein Begeisterungsturm vernommen werden, da der Aufwand mit all den Ebenen und Controllings die ganze Sache schwerfällig, unübersichtlich und zu papierlastig macht.

Was uns fehlen sind klare Vorgaben, sorgfältige Kontrollen, starke und kompetente Führungsleute auf allen Verwaltungsebenen und das Bewusstsein, dass die Verwaltung im Interesse und im Dienst der Bürgerinnen und Bürger dieses Kantons zu stehen hat. Alles andere ist unserer Meinung nach unnötiger Papierkram und Verzettelung der Kräfte, die der kantonalen Verwaltung mehr Nachteile als Vorteile bringen.

Aus diesem Grund lehnt ein Teil der SP Leute den vorgelegten Gesetzesentwurf ab.

Lu-13-12

M. le député Pierre-Christian de Roten:

Les élus libéraux se sont penchés pour la deuxième fois sur ce projet de modification de la loi du 24 juin 1980.

Ce projet va dans le sens d'une rationalisation et d'une meilleure transparence de la gestion de l'appareil étatique. La conséquence logique devrait en être l'allégement des structures sans pour autant en menacer l'efficacité. Tout cela bien sûr va dans le sens du frein aux dépenses et à l'endettement désiré par le peuple valaisan.

De la théorie à la pratique, il y a un monde, et c'est dans la vraie volonté de notre Administration et l'autorité du Conseil d'Etat et de notre Parlement que résideront les chances de succès de cette ambitieuse entreprise.

Les élus libéraux ne feront qu'une remarque, remarque touchant l'Inspection des finances. Cet œil externe est indispensable, mais il n'a pas à revêtir un mandat politique. Il n'a pas à se substituer au pouvoir politique des commissions parlementaires et son rôle ne devrait se limiter qu'à des mandats bien précis plutôt qu'à une généralisation à tous vents de controlling. Les élus libéraux doutent qu'il en aurait les moyens, d'une part, et, d'autre part, ils ne voudraient pas que s'installe un Etat dans l'Etat.

A part cette remarque, les élus libéraux acceptent l'entrée en matière.

M. le député Maurice Tornay:

C'est au nom du groupe DC du Bas-Valais que j'interviens et que je rapporte à la suite des travaux préparatoires.

Il faut le dire, nous avons, dans ce débat, fait le travail de fond dans une première lecture et nous avons même précédé cette première lecture d'un débat d'opportunité en décembre 2003. Il n'y a donc pas lieu de revenir sur ces éléments. Le groupe DC du Bas-Valais se réjouit de la nouvelle gestion, notamment des mandats de prestations.

Il reste aujourd'hui quelques éléments importants à nos yeux qu'il faut régler et nous déposerons l'une ou l'autre proposition de modification essentiellement à l'article 22, alinéas 3 et 4, et à l'article 22bis.

Le rapport nous dit qu'à l'article 22, plus de rigueur sera introduite dans la gestion financière. Nous ne partageons pas ce point de vue dans le groupe DC du Bas-Valais et, plus, nous pensons que cet article n'est pas du tout conforme à l'article 5 qui veut une présentation – je cite – "complète, véridique et claire, notamment celle relative au patrimoine". Imaginons, Chers collègues, qu'un travail soit resté en suspens, pour une raison ou pour une autre, au mois de décembre, que ce travail, prévu pour 4 millions, ait été effectué à hauteur de 2,5 millions et que par notre mécanisme, nous allons permettre de mettre au bilan 1,5 million au 31 décembre 2004. Il est déjà douteux de mettre un actif qui n'est pas réalisé au bilan. C'est peut-être même trompeur si l'intention est mauvaise. Mais – cerise sur le gâteau – imaginons qu'en 2005, les travaux se réalisent pour 1,2 million et non pas pour 1,5 million, et nous arriverons à dire que les 300'000 francs sont des recettes extraordinaires. Ce n'est, à nos yeux, tout à fait pas acceptable. Nous reviendrons donc sur l'article 22, alinéas 3 et 4.

Quant à l'article 22bis, nous avons le sentiment que plus de rigueur supplémentaire dans la gestion est un souhait qui n'est pas réalisé avec cette approche. Le Gouvernement et/ou l'Administration nous semblent gourmands. Il y a eu des augmentations de limite de compétences, que personne ne conteste, il fallait passer de 500'000 francs à 2 millions.

Lu-13-12

Aucune difficulté et nulle envie de revenir sur cette approche. Il y a en plus aujourd'hui des reports de crédits et il y a enfin des compensations. Ce sont, pour nous, des outils peu élégants pour contourner la rigueur que l'on a voulu avoir dans ce Parlement. La rigueur doit être une motivation de tous: de l'Administration, du Gouvernement et du Parlement. Nous déposerons donc à cet article 22bis également une modification.

Enfin, et c'est une question importante, l'article 50 nous interpelle, car, d'un côté, la commission de gestion dans son rapport nous demande beaucoup de discrétion vis-à-vis des rapports de l'Inspection des finances et, de l'autre, la commission a ajouté qu'il fallait distribuer l'ensemble des documents relevant de la compétence de l'Inspection des finances aux présidents des commissions thématiques. Il y a là, pour nous, une contradiction entre la notion de rigueur et de confidentialité et nous aimerions bien que le Gouvernement nous réponde sur cette approche.

Dans l'intervalle, nous vous remercions de votre attention. Nous développerons nos propositions dans le cadre de la discussion de détail.

Le président:

J'interpelle le groupe socialiste par la députée Rose-May Clivaz-Hagen: vous ne vous opposez pas à l'entrée en matière? Vous avez dit à titre personnel, mais le groupe?

Pourriez-vous nous préciser votre position, Madame la députée.

M^{me} la députée Rose-May Clivaz-Hagen:

Une partie du groupe SPO et une partie du groupe socialiste du Valais romand s'opposent à l'entrée en matière.

Il y a donc opposition.

La discussion est close.

M. le député Nicolas Cordonier, président de la commission:

Tout d'abord, un grand merci pour cet accueil quasi unanime à ce projet de loi qui consacre et qui intègre les principes de la nouvelle gestion publique et qui, plus précisément, place la gestion par mandat de prestations au cœur du problème de l'Etat du Valais.

Nous avons surtout retenu les remarques des députés du Bas-Valais concernant les articles 22 et 22bis, mais n'étant pas un expert en matière de comptabilité, il faudra donc que la commission se penche sur ce problème et c'est pour cela que je lui donne rendez-vous demain à 13 heures au troisième étage de cet immeuble.

Finalement, merci d'avoir saisi l'importance de la nouvelle donne parce que, à travers des termes qui sont et qui peuvent paraître parfois sibyllins, il y a une petite révolution qui est en train d'être en tout cas écrite et ancrée dans la loi.

Merci.

Lu-13-12

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Juste une remarque pour nos amis haut-valaisans: qu'ils nous excusent pour la mauvaise traduction. Il faut vraiment que l'on contrôle les traductions avant la distribution. Alors, excusez-nous. C'est un message que nous avons reçu.

Maintenant deux remarques concernant les règlements.

Les règlements seront prêts pour le mois de février, de façon à ce que nous ayons une application dès le 1^{er} mai 2005, comme cela est indiqué dans le message.

En outre, il est vrai que, s'il n'y a pas de volonté, il vaut mieux ne pas changer les lois, mais nous avons la volonté non pas de faire de la paperasse, mais de simplifier les choses. Il est important de le dire pour les députés et, évidemment, pour les citoyens.

Finalement, Monsieur le député Maurice Tornay, concernant l'article 22. Tout d'abord, c'est l'équivalent d'une provision. Je crois qu'il est nécessaire pour ne pas avoir de blocage, mais pour maintenir la rigueur d'avoir l'équivalent de provision. Pour le reste, c'est de la technique comptable dont nous devons discuter demain pour savoir si c'est une recette ou une suppression de provision. Quant à l'article 50 concernant les rapports, le Grand Conseil décidera la distribution qu'il souhaite et, évidemment, nous accepterons cette distribution.

Le président:

L'entrée en matière étant combattue, nous votons.

Par 92 voix contre 5 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière.

(Suite et fin de l'examen de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (gestion par mandats de prestations), (modification), **2004.12_15.12.2004_2_PLENUM**)

Le président:

J'ouvre le débat sur le point suivant, mais je laisserai ensuite à M. le député Marcel Mangisch, premier vice-président, le soin de gérer les débats puisque j'ai une petite obligation momentanée.

C'est pour lui un excellent exercice de se préparer gentiment puisque les échéances se précisent.

3. PROJET DE DECISION

pour l'assainissement de la commune municipale de Saas Grund

MESSAGE ET PROJET DE DECISION
RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Markus Truffer:

Für die Sanierung der rund zwölf Walliser Gemeinden in einer prekären finanziellen Lage, hat der Grosse Rat insgesamt 30 Millionen Franken vorgesehen, je 10 Millionen Franken verteilt auf die Jahre 2004, 2005 und 2006. Es versteht sich von selbst, dass diese Millionen als Finanzhilfe jetzt genutzt werden müssen, denn ohne diese Hilfe können diese Gemeinden die Auflagen des neuen Gemeindegesetzes schlicht nicht erfüllen.

Grundsätzlich stellt sich die Frage, Herr Staatsrat, Sanierung oder Fusion? Nach welchen Kriterien wird dies entschieden? Dann stellt sich auch die zweite Frage, ob solche Sanierungen gerechtfertigt sind. Zahlreiche Gemeinden mussten in der Vergangenheit den Gürtel ja auch enger schnallen um sich über Wasser halten zu können. Dazu ist zu sagen, dass das Schadenausmass für das Wallis und zahlreiche weitere Gemeinden ohne Sanierungen noch wesentlich grösser werden würde.

Die Gemeinden Saas Grund und Oberwald haben in der Vergangenheit auf Druck des Kantons bereits beachtliche Anstrengungen unternommen müssen, um die finanzielle Situation in den Griff zu bekommen. Im Sanierungsvertrag zwischen Kanton und Gemeinden verspricht der Staatsrat weitere strenge Auflagen. Sind diese für alle in Frage kommenden Gemeinden die selben, gleich streng? Werden diese auch kontrolliert und bei Nichteinhalten die Konsequenzen gezogen, zum Beispiel Zwangsfusion?

In diesem Zusammenhang verlangt die CVPO mehr Transparenz. Der Grosse Rat soll ebenfalls Einsicht in die Sanierungsaufgaben haben, damit er seine Kontrollfunktion ausüben kann. Wir wollen die Katze nicht im Sack kaufen. Es muss dabei das Ziel sein, dass die Auflagen für die Gemeinden wohl streng sind, dass diese aber nicht stranguliert werden. Im Zusammenhang mit Finanzsanierungen wird vorab von Unterwalliser Seite immer wieder verlangt, dass die Gemeinden fusionieren. Dabei wird ausser acht gelassen, dass die Struktur der Verschuldung in den Gemeinden sehr unterschiedlich ist. Auch die Bevölkerung stellt sich zu den Gemeindefusionen sehr unterschiedlich. Zudem ist zu beachten, dass die Fusion von mehreren kranken Gemeinden noch lange nicht eine gesunde Gemeinde ergibt. Die CVPO bemängelt in diesem Zusammenhang erneut, dass der Staatsrat bis jetzt leider kein gesamtheitliches Fusionskonzept vorlegen konnte. Alles bleibt irgendwie Stückwerk, das keinen Regeln folgt.

Lu-13-12

Die Gemeinde Saas Grund erfüllt alle Voraussetzungen für die kantonale Finanzhilfe. Ihr Steuerfuss ist 1,4, mit dem tiefen Index 110; die Nettoschuld pro Kopf beträgt 18'857 Franken und die Bruttoschuldenvolumenquote liegt bei 414 Prozent. Der Gemeinde im Herzen des Saastals sind die Anstrengungen für die bereits realisierten Sanierungsmassnahmen hoch anzurechnen. So hat sie auf der Ausgabenseite beim Werkhof und der Gemeindepolizei fünf Jahresstellen gestrichen und ihren Beitrag an die Tourismusgemeinschaft markant reduziert. Auf der Einnahmenseite hat sie die Steuerwerte der Liegenschaften angepasst, diverse Gebühren erhöht oder neu eingeführt, den Stromtarif erhöht, die Schulgelder für die Nachbargemeinden angehoben, um nur einige äusserst unpopuläre und harte Massnahmen zu nennen.

Eine Fusion der drei Gemeinden Almagell, Grund und Balen mit einer Totalverschuldung von über 45 Millionen Franken, bei rund 2'000 Einwohnern, das heisst einer Pro-Kopfverschuldung von 22'500 Franken wäre kurzfristig gesehen wenig sinnvoll. Wie sollen drei vereinte kranke Gemeinden eine gesunde ergeben?

Die CVPO-Fraktion stellt sich daher klar hinter die Einleitung der finanziellen Sanierung der Gemeinde Saas Grund und ist für Eintreten.

Ich danke.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, 1. Vizepräsident des Grossen Rates:

Danke Herr Grossrat Markus Truffer.

Ich bedanke mich auch, dass Sie mit mir zusammen diese Feuertaufe jetzt hier bestehen und dass Sie mit mir für die nächsten paar Minuten - ich nehme nicht an, dass es sich um Stunden handeln wird - Vorlieb nehmen.

Wir fahren weiter mit der Beschlussfassung über die Sanierung der Munizipalgemeinde Saas Grund und ich erteile das Wort an M. le député Major Daniel.

M. le député Daniel Mayor:

La commune municipale de Saas Grund (1'161 habitants) est dans une situation financière précaire au point qu'elle sollicite une aide financière à fonds perdu à hauteur de 2,5 millions, montant porté par le Conseil d'Etat après analyse à 3,5 millions.

A titre de rappel, ces six dernières années, la commune a déjà bénéficié d'aides financières à fonds perdu pour un montant total de 471'000 francs.

Le message du Conseil d'Etat nous apprend que les communes voisines de Saas Almagell (383 habitants) et de Saas Balen (393 habitants) sont dans une situation tout aussi précaire. Plus, il conclut que des mesures urgentes doivent être prises pour améliorer la situation financière de ces trois communes, cela en plus du versement de subventions à fonds perdu et de l'octroi de prêts sans intérêt à deux de ces communes.

Le groupe DC du Bas-Valais est sensible à la situation financière précaire des trois communes de Saas Grund, Saas Almagell et Saas Balen, et est pleinement d'accord de consentir des sacrifices financiers en vue de permettre leur assainissement, notamment par l'octroi de subventions à fonds perdu au sens du décret du 4 septembre 2003 concernant l'octroi d'aides financières pour l'assainissement des communes en situation financière précaire.

Lu-13-12

Cet effort de solidarité envers ces communes en situation précaire doit, cependant, aussi être mis en relation avec la situation financière globale de notre canton. Nous tenons à rappeler que, budget après budget, notre groupe a refusé maintes propositions de dépenses, même quand celles-ci relevaient parfois d'un appel à la solidarité, invoquant le manque de moyens financiers, voire – quand cela s'avérait nécessaire – l'appel à la symétrie des sacrifices.

Il est donc particulièrement important que l'effort de solidarité envers les communes dont la situation financière est précaire allie efficacité et économicité.

A notre grand regret, le groupe DC du Bas-Valais doit constater que le projet de décision du Conseil d'Etat n'apporte pas une solution d'ensemble garante du meilleur coût pour l'ensemble des Valaisans. Le projet présenté se limite à l'assainissement d'une seule des trois communes alors qu'il est connu que les communes voisines sont aussi en situation précaire. Le projet présenté écarte la question de la fusion alors que, comme le mentionne le message du Conseil d'Etat, il est établi depuis 1997 par les trois communes concernées qu'avec la fusion des communes, de grosses économies seraient possibles. Les difficultés des deux communes limitrophes, qui ne sont pas incluses dans le plan d'assainissement, laissent apparaître que des décisions devront être prises prochainement, voire dans l'urgence, alors qu'elles sont prévisibles. L'argument avancé contre ce plan d'assainissement dans le cadre d'une fusion des trois communes, c'est-à-dire l'état de la structure des créanciers, n'est, à notre avis, pas un obstacle à la fusion, bien au contraire.

Donc, pleinement en accord avec la nécessité d'aider les communes en situation financière précaire, notre groupe tient à réaffirmer certaines règles qui devraient guider notre aide à leur assainissement:

1. Le canton ne doit pas pallier l'imprudence de créanciers imprudents, même s'il s'agit de la Centrale d'émission des communes suisses. Ce n'est pas aux contribuables valaisans à payer les conséquences d'une évaluation imprudente des risques faite par certaines banques.
2. Le canton doit aider à l'assainissement des communes en situation précaire au sens du décret déjà cité du 4 septembre 2003, mais il devrait le faire en considérant la situation des communes voisines. Le plan d'assainissement proposé devrait inclure toutes les communes voisines en situation de précarité.
3. Le plan d'assainissement devrait inclure une étude concernant la valeur ajoutée de la fusion des communes concernées; le cas échéant, inclure comme condition intégrante de ce plan la fusion des communes concernées.
4. La nécessité d'une fusion pour obtenir des subventions à fonds perdu aux fins d'assainissement n'est pas liée aux états d'âme ou mentalités des populations concernées, mais aux besoins d'économicité de l'ensemble des contribuables valaisans.

Le message présenté par le Conseil d'Etat ne remplit pas ces conditions.

En conséquence, le groupe DC du Bas-Valais demande le renvoi du projet au Conseil d'Etat au sens de l'article 87, alinéa 2, lettre b, de notre règlement aux fins de proposer au Grand Conseil un projet de décision intégrant l'assainissement des trois communes de Saas Grund, Saas Almagell et Saas Balen dans le cadre d'une fusion de ces trois communes, voire plus si la nécessité ou l'opportunité se fait jour.

Lu-13-12

Si le Parlement malgré tout n'approuvait pas notre position, nous nous réserverions la possibilité de déposer une proposition de modification de l'article 3 visant à contraindre les trois communes concernées à s'engager dans un processus de fusion.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, 1. Vizepräsident des Grossen Rates:

Besten Dank Herr Grossrat Mayor Daniel.

Ich muss noch eine Berichtigung anbringen. Ich habe Herrn Grossrat Mayor zum Major befördert - von Mayor zu Major. Das hängt wahrscheinlich damit zusammen, dass mir eventuell auch eine Beförderung, wenn auch nur zum Hauptmann, bevorsteht. Ich möchte mich noch für diesen kleinen Fehler bei Herrn Grossrat Mayor und nicht Major entschuldigen.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Rouvinez:

Le groupe DC du Centre a profité de ce projet de décision pour réviser ses connaissances géographiques de la vallée de Saas.

Sympathique vallée où chaque commune a mis en œuvre le développement pour y amener des touristes et y assurer la survie et la pérennité de sa population.

A l'ombre de Saas Fee, elles n'ont pas voulu jouer à la vedette, mais quand même. Les fiers personnages qui gouvernent les communes ont joué à qui sera le meilleur.

Saas Grund, la grande avec 1'500 habitants, a donné l'exemple, par un investissement de 24'000% en 1993 et encore de 1'340% en 2002 alors que la situation était quasiment désespérée et que la commune avait déjà reçu plus de 200'000 francs d'aide accordée aux communes en situation financière très précaire.

Saas Almagell et Saas Balen ne sont pas restées en arrière, mais comme elles ne sont pas encore à l'ordre du jour pour un assainissement, nous n'avons pas de détail.

Si mes souvenirs d'accompagnant d'équipes juniors de hockey sur glace sont justes, il y a une patinoire artificielle à Saas Grund et une à Saas Almagell, un jet de pierre plus loin, sans compter celle de Saas Fee à une portée d'obusier un peu plus haut.

Combien de communes de plus de 2'000 habitants dans ce canton rêvent d'une patinoire artificielle? Nous savons que cette infrastructure manque cruellement dans notre canton.

La commune en demande d'assainissement a-t-elle investi ou dépensé?

Devra-t-on remettre de l'argent et combien dans quelques années?

Nous demandons d'étudier plus à fond la fusion envisagée et souhaitée par Saas Grund qui nous occupe aujourd'hui et si, comme le dit le rapport, la pression externe ne peut pas modifier les mentalités, peut-être que la faim le pourra.

Il est probable qu'une seule commune aurait géré les objets qui ont amené la situation actuelle de bien meilleure manière. De plus, un geste symbolique de la bourgeoisie aurait donné un signal de bonne volonté de la part des habitants.

Lu-13-12

Concernant ce projet de décision, nous ferons une proposition de modification à l'article 2 en refusant l'octroi du montant à fonds perdu, mais en le mettant conditionnellement remboursable si retour à meilleure fortune (par exemple: retour de droits d'eau, héritage inattendu, etc.).

Nous aimerions de manière impérative que soit présenté un concept global d'assainissement des communes en difficulté. Quelles sont-elles? Quels sont les montants en jeu? Nous demandons des noms et des chiffres, Monsieur le conseiller d'Etat. A cet effet, nous avons déposé, ce matin, une interpellation urgente. En effet, le coup par coup nous paraît une très mauvaise solution en regard des finances de notre canton. Beaucoup de communes, la grande majorité des communes fait des efforts pour se restreindre et leurs citoyens doivent passer à la caisse pour des communes cigales.

C'est fort de ces demandes pressantes et de l'acceptation de l'article 2 tel que présenté que nous accepterons l'assainissement de la commune de Saas Grund.

Hr. Grossrat Ambros Ritz:

Heute fühle ich mich, obwohl ich rechtmässig zu dieser Session eingeladen wurde, irgendwie in einer falschen Versammlung, wohl wissend, dass es sich um ein ernst zu nehmendes Traktandum handelt, welches grundsätzlich über die Existenz zweier Gemeinden entscheidet. Ich gestatte mir den Fall Oberwald ebenfalls in dieses Votum einzuschliessen, da es sich um dieselbe Problematik handelt. Ich halte gleich eingangs fest, dass ich, wie auch die FDPO-Fraktion, die Notwendigkeit dieser Sachgeschäfte gut verstanden habe, nicht aber den Inhalt der staatsrätlichen Botschaft. Ich kann nur noch von Konzeptlosigkeit im Bereich der Gemeindegeldsanierungen sprechen. Lassen Sie mich, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, diesen Vorwurf wie folgt begründen:

Es sind noch keine vier Monate her, da hat dieses Parlament im Fall Ausserbinn eine Zwangsfusion mit den teils hoch verschuldeten Gemeinden Ernen, Mühlebach und Steinhaus beschlossen. Dieser Fall ist durch die Ablehnung der Beschwerde der Gemeinde Ausserbinn durch das Bundesgericht rechtlich besiegelt worden. Die Fusion ist damit zumindest auf dem Papier vollzogen. Gesetzliche Anpassungen müssen erst noch folgen. Und bevor dieses Erstlingswerk einer Zwangsfusion überhaupt abgeschlossen ist, thematisiert der Staatsrat bereits ein neues Sanierungspaket, allerdings nicht mit der gleichen Härte. Das Wort Fusion, von Zwangsfusion schon gar keine Rede, kommt in der Botschaft nirgends vor. Das Lösungswort heisst "Gewährung einer Finanzhilfe von 5 Millionen Franken à fonds perdu an beide Gemeinden".

Die FDPO-Fraktion hat gegen diesen Vorschlag grundsätzlich nichts einzuwenden. Ganz im Gegenteil, wir unterstützen die finanzielle Sanierung der Munizipalgemeinden Saas Grund und Oberwald. Wir sind überzeugt, dass diese finanzielle Hilfe des Kantons für eine erfolgreiche Sanierung notwendig ist. Ohne diese Gelder kommen die beiden Gemeinden mit Sicherheit nicht aus der Schuldenfalle heraus. Deshalb bleibt dem Kanton kaum etwas anderes übrig, als diese Gemeinden finanziell zu unterstützen. Klar ist für uns auch, dass die beiden Gemeinden ihren Beitrag dazu leisten müssen, damit der angestrebte Erfolg erzielt werden kann. Dies ist auch richtig so.

Im Gegensatz zu Oberwald, welches die pro Kopfverschuldung nach der Finanzspritze von 1,5 Millionen Franken von aktuell über 19'000 Franken auf das Walliser Mittel von 6'300 Franken reduzieren kann, sieht die finanzielle Lage der Gemeinde Saas

Lu-13-12

Grund im Jahr 2010 nach dem uns unterbreiteten Sanierungsplan weiterhin ungemütlich aus. Von einer gegenwärtigen Nettoschuld von 18'857 Franken pro Kopf soll sich diese bis ins Jahr 2010 auf runde 10'000 Franken herunter entwickeln, was aber immer noch deutlich über dem Kantonsdurchschnitt von 6'300 Franken liegt. Von einer nachhaltigen Sanierung kann und darf doch in diesem Fall nicht gesprochen werden. Nach unserer Einschätzung reicht diese vorgesehene Finanzhilfe zumindest für die Gemeinde Saas Grund nicht. Die Verschuldung bleibt nach der Sanierung immer noch zu hoch. Wenn schon sanieren, dann richtig, das ist zumindest unsere Devise. Es sollte nicht eine politische, sondern eine finanziell nachhaltige Lösung angestrebt werden. Voreiliges Handeln ist unseres Erachtens fehl am Platz. Bekanntlich stehen in unserem Kanton noch weitere brisante Gemeindegeldsanierungsfälle an und ein Grundkonzept seitens des Staatsrats liegt bis heute nicht vor. Man kann sich schon fragen, warum gerade diese zwei Gemeinden noch in die Dezembersession gedrückt wurden. Spielten eventuell die Wahlen eine wichtige Rolle?

Auch wenn die FDPO-Fraktion grundsätzlich für Finanzhilfen an Gemeinden in prekären Situationen einsteht, müssen wir trotzdem diese kritische Bemerkung anbringen. Eine klare Strategie ist zwingend notwendig.

Die FDPO-Fraktion fordert daher den Staatsrat auf, umgehend ein längst fälliges Gesamtkonzept für sanierungsbedürftige Gemeinden zu erarbeiten. Die Studie von Dr. Angelini sollte dabei als Grundlagenpapier benutzt werden. Das Rad muss nicht neu erfunden werden. Es braucht keine neue wissenschaftliche Arbeit. Eine Aktualisierung der Zahlen dieser Studie würde bestimmt dienlich sein.

Die FDPO-Fraktion ist bereit auf diese Sanierungsvorschläge einzutreten, macht aber heute klar deutlich, dass wir inskünftig solche Vorschläge ohne Konzeptvorlage nicht mehr unterstützen werden, weil wir den Gemeinden helfen und sie nicht in eine finanziell ungewisse Zukunft schicken wollen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député René Constantin:

Les députés peuvent-ils souscrire à la demande des communes de Saas Grund et d'Oberwald dans la forme proposée? (Je tiens à préciser ici que le groupe radical intervient sur les deux objets en même temps.) La réponse du groupe radical est non. Nous ne voulons pas que ce Parlement joue aux apprentis sorciers avec un peu de poudre de perlimpinpin par-ci, un coup de balai par-là. Ce coup par coup au niveau des aides financières en matière d'assainissement empêche toute vision globale du problème, toute estimation des besoins et des montants nécessaires et tout contrôle sur l'égalité de traitement qui doit caractériser ce processus.

Malgré tout le respect que nous vous accordons, et votre serviteur en tête, Monsieur le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder, nous disons donc non à la démarche proposée. Pour étayer ce propos, nous avons déposé une motion urgente – qui sera transformée en interpellation – qui pourrait, si elle est acceptée, vous inviter à définir un véritable concept sur l'assainissement des communes en situation financière précaire.

Il y a un an, le Grand Conseil accordait aux communes de Ried-Mörel, Greich et Goppisberg un montant de 2,5 millions pour assainir leurs finances catastrophiques et favoriser ainsi une fusion de ces trois petites entités. Aujourd'hui, deux autres communes se retrouvent exsangues: Saas Grund et Oberwald ne font plus face à leurs engagements et n'ont

Lu-13-12

pas d'actifs à réaliser. Les échéances 2005 sont incontournables. Faute de grive, il faudra se contenter de merle, ou alors faire les yeux doux à la vache à lait, cet Etat aux mamelles pleines en apparence, auxquelles il fait bon s'agglutiner et têter malgré la maigreur actuelle des flancs du bovidé.

Quelles sont les raisons expliquant que Saas Grund, malgré le fait qu'elle ait bénéficié de la péréquation ordinaire et extraordinaire pour environ un montant de 1,2 million depuis l'an 2000, soit aujourd'hui incapable de faire face à ses engagements? Cela n'est pas dit clairement dans le message et nous le regrettons.

Permettez-nous de citer Saas Almagell, sa voisine, qui, en 2000, affichait la somme indécente de 31'000 francs de dette par habitant et qui s'est vu offrir dernièrement 500'000 francs directement de vos mains, Monsieur le conseiller d'Etat. Ce village viendra – malgré votre cadeau de Noël qui, en fait, n'en est pas un puisqu'il s'agit plutôt ici d'une ration de survie – avant même que vous ne bénéficiiez de votre première rente de jeune retraité, demander elle aussi l'aide de l'Etat.

Combien s'écoulera-t-il de temps encore avant que Saas Balen, l'autre voisine, elle aussi affamée et sujette au vertige causé par des échéances toutes proches, ne vienne quémander le lait tiède et crémeux qui calme provisoirement les ventres vides et creux?

Pourquoi ces communes, malgré l'aide étatique, n'arrivent-elles plus à nouer les deux bouts? Cela n'est pas dit dans le message et nous le regrettons.

Si ces communes avaient prouvé, Monsieur le conseiller d'Etat, que cette situation alarmante ne résulte pas d'une mauvaise gestion ou d'investissements inconsidérés, alors le groupe radical aurait dit oui à ce projet, car nous défendons l'aide aux plus démunis pour autant qu'ils fassent preuve de bonne volonté. C'est d'ailleurs pour cela que nous croyons aux bienfaits de la péréquation. Mais le message n'est pas rassurant. Pire même, il nous laisse pantois. En effet, nous lisons qu'en 1997, un projet de fusion volontaire a été esquissé par les trois communes et une étude cofinancée par le canton a été réalisée, car il s'avérait – je cite la phrase telle qu'elle apparaît dans le message – qu'avec la fusion des communes, de grosses économies seraient possibles. Le nouveau-né, hélas!, ne verra pas le jour. La faute, une nouvelle fois, au clocher et à ses esprits. Il est écrit que les mentalités locales ne sont pas encore prêtes pour une fusion des communes. Nous découvrons avec effroi que Saas Almagell et Saas Balen s'opposent massivement à une fusion malgré le potentiel d'économies possibles, tel que libellé dans le message.

Peut-on impunément continuer à se moquer du contribuable qui, par le biais de ses impôts, finance l'aide matérielle aux communes nécessiteuses? Peut-on impunément demander à l'Etat de voler au secours de collectivités locales s'il s'avère que la mauvaise situation financière d'une commune est liée à la mégalomanie ou aux errances de certaines autorités? Comment faire comprendre à nos concitoyens que nous allons octroyer quelque 2,2 millions à fonds perdu pour une part plus un prêt de 500'000 francs à Oberwald qui a vu sa dette passer de 3,6 millions à 8,21 millions en cinq ans après la construction d'une salle de gymnastique surdimensionnée – ce n'est pas moi qui l'invente, c'est écrit dans le message – et la perte de 800'000 francs dans une opération immobilière toute sauf indispensable? Comment justifier notre aide à cette commune qui a refusé de payer ses factures à l'Etat concernant l'entretien routier et fait opposition aux poursuites qui lui sont infligées? Comment expliquer aux gens que nous allons, aujourd'hui, octroyer 5 millions à fonds perdu à deux communes et, demain, tout autant si ce n'est plus aux communes avoisinantes alors que la plupart d'entre elles s'opposent à tout projet de fusion?

Lu-13-12

Le groupe radical ne peut pas tolérer cette manière de faire.

Oui à une aide, mais uniquement si les bénéficiaires montrent leur bonne volonté, respectent l'Etat et, par-là même, tous les citoyens de ce canton.

Refuser tout de go l'entrée en matière aurait été cruel, voire irréfléchi. L'aide financière est incontournable. Que deviendraient ces communes et leur population sans l'intervention de l'Etat? Une morne plaine, à l'image de Waterloo...

En acceptant d'entrer en matière, nous pourrions demander la mise sous tutelle de ces communes. Quelle garantie avons-nous de les voir assurer leur pérennité malgré les contrats d'assainissement signés entre les parties?

Nous refusons néanmoins cette alternative, car nous défendons le principe de la responsabilité individuelle. L'autonomie communale a été dernièrement renforcée; il n'y a pas lieu de faire machine arrière.

Nous vous proposons donc une solution autre, qui pourrait peut-être obtenir l'aval du groupe DC du Bas et qui a l'avantage de satisfaire aussi bien le bénéficiaire que le père nourricier. Nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, pour les deux projets soumis de doubler les montants arrêtés pour l'assainissement de ces communes pour autant que celles-ci s'engagent, dans le courant 2005, à unir leur destinée avec leurs voisines, elles aussi en situation plus que précaire. Il ne s'agirait donc plus de 3,5 millions pour Saas Grund, mais bien de 7 millions pour les trois communes de Saas Grund, Saas Almagell et Saas Balen, qui n'auraient droit à cette super cagnotte que si elles acceptent, dans le courant 2005, par votation populaire, le principe d'une fusion volontaire.

Nous aimerions que ce concept d'assainissement des communes soit lié, quand cela est possible, à celui des fusions. Dans le cas qui nous intéresse, tout cela favorise ce cas de figure, d'autant plus que le projet de fusion a été esquissé par les communes concernées. Cette solution a le mérite d'offrir une aide substantielle propre à subvenir aux besoins immédiats et futurs de ces communes, tout en invitant les bénéficiaires à se mettre une fois autour d'une même table. Elle a surtout le mérite d'éviter que l'Etat, dans deux ou trois mois, n'ouvre une nouvelle fois ses guichets et sa bourse pour ces communes en situation plus que précaire.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Andenmatten:

Ich werde natürlich ein bisschen ein anderes Bild auf diesen Sanierungsvorschlag werfen als meine Vorredner.

Meine lieben Kolleginnen und Kollegen, es ist unbestritten, die Gemeinde Saas Grund ist massiv verschuldet.

Es stellt sich daher direkt die Frage, wie konnte es soweit kommen, welche Ursachen führten zu einer solch schlechten Situation, gab oder gibt es sogar Schuldige, die diese Situation zu verantworten haben.

Diese letzte Frage kann ohne wenn und aber und direkt mit "nein" beantwortet werden. Es gibt niemanden, der aus persönlichem Interesse oder zu seinem eigenen Nutzen Schulden für die Gemeinde verursacht hätte. Die Verantwortlichen in Saas Grund haben stets nur im Interesse der Gemeinde und teilweise auch im Interesse der gesamten Talschaft gehandelt.

Lu-13-12

Die Gemeinde hat keine Prestigeobjekte gebaut. Ende der 70er Jahre und anfangs der 80er Jahre standen die damaligen Verantwortlichen der Gemeinde vor der Frage, investieren wir in den Tourismus und bieten so dem Dorf und seinen Einwohnern eine Existenzgrundlage oder lassen wir dieses Dorf zu einer Schlafstätte für die Angestellten von Saas Fee verkommen? Die Verantwortlichen damals haben den Schritt in den Tourismus gewagt und haben dem Dorf und der Bevölkerung von Saas Grund und der Talschaft eine Grundlage für ihre Existenz geschaffen. Das Skigebiet Hohsaas ist heute eines der anerkanntesten Skigebiete im Oberwallis. Klar, die Investitionen zusammen mit der Kunsteisbahn haben der Gemeinde Schulden von 5,9 Millionen eingetragen, aber mit dieser Investition haben sie auch mehrere hundert Arbeitsplätze und Existenzen gesichert, nicht nur in Saas Grund, nein, auch in den Nachbargemeinden Almagell und Balen. Und übrigens, mein lieber Kollege Rouvinez, Saas Fee, Saas Almagell, Saas Balen haben keine Kunsteisbahn. Es gibt eine regionale Kunsteisbahn in Saas Grund mit einem regionalen Club, der auch "Saastal" heisst. Also hier klappt die Zusammenarbeit bereits. Das müsste man zur Kenntnis nehmen wenn man sagt, wir haben die Geographie des Saastals studiert.

Ein weiterer Schuldenschub kam - ebenfalls in diesen Jahren - vom Altersheim und vom Mehrzweck- und Gemeindeverwaltungsgebäude mit 2,5 resp. 3,2 Millionen Franken. Beides Investitionen, die notwendig waren und auch im Interesse der gesamten Talschaft lagen.

Ein weiterer Schub von Schulden, meine lieben Kolleginnen und Kollegen, kommt von der ARA, nämlich satte 4,5 Millionen Franken. Eine Restschuld, die die Gemeinde Saas Grund tragen musste, teils unvorhergesehen. Wieso es hier zu dieser grossen Restschuld gekommen ist, wissen gewisse Amtsstellen beim Kanton mindestens ebenso gut wie die Verantwortlichen von Saas Grund.

Die Verantwortlichen der Gemeinde Saas Grund haben den Ernst der Lage schon vor Jahren erkannt und den Gürtel, lieber Kollege Constantin, enger geschnallt. War die Selbstfinanzierung in den Jahren vor 1992 noch durchschnittlich 350'000 Franken im Minus, konnte diese seit 1993 positiv und seit 2001 durchschnittlich auf 750'000 Franken gesteigert werden. Das war nicht einfach und hat sowohl auf der Ausgabenseite wie auch auf der Einnahmenseite zu einschneidenden Massnahmen geführt. Die Investitionen wurden auf ein Minimum beschränkt und betrafen nur noch regionale Aufgaben, wie zum Beispiel das Regionalschulhaus.

Auch vom Finanzvermögen hat man sich teilweise bereits getrennt und ist weiterhin besorgt, ungenutzte, brachliegende Vermögenswerte zu veräussern.

Die Verantwortlichen in der Gemeinde und die Bevölkerung von Saas Grund haben ihren Beitrag zur Gesundung der Finanzen geleistet und werden auch in Zukunft noch grosse Anstrengungen unternehmen.

Doch dies allein genügt nicht und daher sind wir von der CSPO der festen Überzeugung, dass der Gemeinde Saas Grund jetzt geholfen werden muss. Diese Hilfe ist eine Investition in die Zukunft eines Dorfes und auch in die Zukunft der gesamten Talschaft Saas.

Saas Grund seinerseits ist bereit, die harten Bedingungen, die im Sanierungsvertrag enthalten sind, einzugehen. Auch was die Zusammenarbeit mit den Nachbargemeinden betrifft, ist die Gemeinde Saas Grund bereit, diese auszubauen, auch wenn die Zeit für Fusionen zum jetzigen Zeitpunkt noch nicht reif ist. Verantwortungsvolle und sinnvolle Zusammenarbeit zwischen den Gemeinden wird angestrebt und wird auch jährlich verbessert.

Lu-13-12

Eine Fusion dieser drei kranken Patienten, mit sehr unterschiedlichen Krankheitsbildern und vor allem sehr unterschiedlichen Heilungsmethoden, macht zum jetzigen Zeitpunkt keinen Sinn. Dies an die Adresse der CVP Unterwallis. Die anderen Gemeinden haben eine andere Schuldenstruktur und auch andere Sanierungskonzepte.

Werte Damen und Herren, lassen wir doch das blühende Pflänzchen der guten Zusammenarbeit wachsen und versuchen wir nicht, dieses zu zerstören und mit der Axt in der Hand einen Wald aufzubauen, der nie gedeihen wird.

Geben wir der Gemeinde Saas Grund harte Vertragsvorgaben, geben wir ihr aber auch die Chance, ihre Zukunft im Interesse der Bevölkerung von Saas Grund, aber auch im Interesse der gesamten Talschaft weiterzuentwickeln.

Die CSPO ist daher für Eintreten und macht keine Abänderungsvorschläge.

Ich danke Ihnen.

M. le député Gabriel Bender:

Le groupe socialiste a analysé avec attention cet objet.

Il est vrai que si l'on observe la chose avec un peu de distance, comme nous le propose le message du Conseil d'Etat, on ne peut que conclure avec lui que la commune de Saas Grund remplit les conditions du décret du 4 septembre 2003. On pourrait réduire l'enjeu du vote à son aspect technique: la commune de Saas Grund est surendettée et, si oui, a-t-elle le droit de bénéficier de la solidarité des citoyens de ce canton? La réponse est oui. Il suffit de reprendre ces trois questions de la page 10 du message. La commune a un coefficient d'impôt de 1,4. Elle a un endettement de 18'857 francs nets par tête de pipe et le taux de la dette brute est de 414% par rapport aux recettes de fonctionnement.

Cependant, nous avons le défaut, nous autres élus socialistes, d'aller au-delà de la lettre et de nous poser quelques questions qui vont au-delà de ces interrogations basiques: Comment est-ce possible d'arriver à cette situation? Comment une commune de la taille de Saas Grund peut-elle se mettre dans une telle situation? Quand on observe les chiffres fournis avec le message, on ne peut que s'étonner de constater que l'administration communale – je ne dirai pas qu'elle est démocrate-chrétienne sinon on va m'accuser de faire de l'électorisme revanchard ce lundi matin –, mais comment ces autorités peuvent-elles creuser la tombe qu'elles nous demandent aujourd'hui de combler avec régularité? Regardez comment la dette augmente en 1996, 1997, 1998, 1999, tout cela pour une population de 1'200 habitants! Est-ce de l'inconscience, de l'incompétence ou une forme nouvelle d'escroquerie municipale, une espèce de conduite à la banqueroute, hélas!, pas frauduleuse, mais qui amène aujourd'hui à délier les cordons de la bourse commune?

Il me semble important de rappeler que les socialistes sont favorables à une politique régionale permettant, à travers une péréquation financière intelligente, de soutenir les collectivités périphériques. Cela ne veut pas dire que l'on puisse sans autre donner un blanc seing à des situations qui, si elles se produisaient dans l'économie privée, conduiraient les responsables au tribunal. Avant d'aider, on se sent le droit de demander qui sont les responsables de ce gâchis et où ils sont aujourd'hui. Il nous semble un peu facile – petite plante fragile – d'effacer une partie de l'ardoise en sachant que les pots cassés vont être payés notamment par les fonctionnaires de l'administration locale, par les contribuables de la commune, par l'ensemble des contribuables du canton, alors que les responsables ont déserté

Lu-13-12

de leurs fonctions. On peut également mettre en doute le contrôle démocratique des assemblées primaires (les conservateurs y tiennent) ainsi que la haute surveillance cantonale.

"Député Bender, vous avez raison", dira Willy Schnyder, "mais, aujourd'hui, la commune est au bord de la banqueroute et il faut agir sinon nous allons nous faire tirer dessus par le "Tagesanzeiger" et la "NZZ", une commune valaisanne va passer une fois de plus comme un canard boiteux des finances publiques, la centrale d'émission, auprès de laquelle elle est endettée, va relever ses taux et nous serons tous perdants...", je vous fais déjà la réponse, Monsieur Schnyder!

Soit la situation est désespérée, soit il faut agir maintenant, soit n'attribuons pas des responsabilités, soit passons sans état d'âme aux solutions, puisons dans le fonds privé à cet effet: aujourd'hui Saas Grund, demain Saas Balen, après-demain une autre.

Il est trop tard pour modifier le décret du 4 septembre 2003. Cela ne nous empêche pas de refuser cette entrée en matière comme le groupe DC du Bas – d'ailleurs, les Gabriel se succèdent et sont en accord ce matin – et de demander au Gouvernement de nous présenter une vision globale: quelle est la situation financière des communes valaisannes, quelles solutions peuvent-elles être trouvées aux niveaux local, régional et cantonal, quels enseignements tirer pour éviter de nous retrouver avec 3, 5, 15 Saas Grund demain?

Bref, il manque beaucoup trop d'informations pour que le groupe socialiste puisse accepter cette entrée en matière.

Nous avons l'audace ou l'outrecuidance de penser qu'une solution doit d'abord être cherchée au niveau de la vallée de Saas avant de recourir à l'aide de la caisse commune. Comment peut-on faire appel à la solidarité cantonale tant que la riche Saas Fee se détourne des difficultés de Saas Grund, sa voisine?

La position du groupe socialiste est relativement simple. Elle se résume au dicton: aide-toi et le Ciel t'aidera. Quelles solutions collectives nous proposent les habitants de la vallée de Saas, quelles visions communes? Si la vallée de Saas, avec une station de renommée mondiale, un barrage et un environnement préservé, n'arrive pas à survivre sans puiser dans la caisse commune, nous, socialistes, ne donnons pas cher de la survie des collectivités périphériques de notre canton.

Nous insistons donc pour que vous refusiez cette entrée en matière, non pas parce qu'il faut punir Saas Grund, mais bien parce que nous parions sur l'intelligence des habitants de cette vallée et incidemment sur celle du Conseil d'Etat lorsqu'il présentera une solution globale.

Il me semble, Chers collègues Jean-Pierre Rouvinez et René Constantin, que la seule solution en l'état est de refuser l'entrée en matière plutôt que d'entrer en matière sous condition.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:

Im Juni dieses Jahres habe ich zusammen mit drei Kollegen hier im Grossen Rat eine Interpellation betreffend Gesamtlösung für Gemeinden in finanziellen Schwierigkeiten entwickelt.

Lu-13-12

Dies im Wissen, dass sich hier im Wallis mehrere Gemeinden in finanziellen Schwierigkeiten befinden und im Wissen auch, dass bei einer Zahlungsunfähigkeit, zum Beispiel durch die Burgergemeinde Leukerbad, auf Ende Jahr sich wiederum mehrere Gemeinden in einer noch schwierigeren finanziellen Situation befinden werden. Nächstes Jahr wird es noch brisanter, da laut Ihren Aussagen, Herr Staatsrat Schnyder, 19 ESG Quoten von insgesamt 14 Walliser Gemeinden in der Höhe von 48 Millionen Franken fällig werden. Kann eine Gemeinde oder Burgergemeinde nicht bezahlen, dürfen die anderen im Bunde den ausstehenden Betrag solidarisch mittragen. Aber wie, wenn sie selber kein Geld mehr locker machen können?

Unsere Anfrage zielte denn also in eine rasche Handlung und Suche nach Lösungen, um weitere Probleme und Imageschäden für den Kanton Wallis durch zahlungsunfähige ESG Schuldner zu vermeiden.

Alle hier Anwesenden können aus den Unterlagen leicht entnehmen, dass die Nachbargemeinden Saas Balen und Saas Almagell in einer ebenso misslichen Lage stecken wie Saas Grund. Trotzdem wird kein Sanierungsvorschlag für alle Saaser Gemeinden vorgelegt und auch keinen Bezug zu den anderen Walliser Gemeinden und Burgergemeinden mit ESG Anleihen genommen. Vielmehr werden uns häppchenweise Einzelsanierungsvorschläge in letzter Minute präsentiert, obwohl die Probleme schon längst bekannt sind.

Die SPO-Fraktion ist eigentlich dafür, dass Gemeinden in prekärer Situation geholfen wird. Vor allem wenn sie durch unvorhergesehene Umstände in eine missliche Lage gerieten. Wir sind aber dagegen, wenn öffentliche Gelder planlos und mit kurzem Effekt zum Stopfen von Löchern bürgerlicher Misswirtschaft gebraucht werden. Denn die Verschuldung von Saas Grund und den anderen Saaser Gemeinden ist nicht etwa unglücklichen Umständen, Naturkatastrophen oder unvorhergesehenen Ereignissen zuzuschreiben. Sie ist das Resultat von CVP und CSP Misswirtschaft, ungenügender Aufsicht und einem zögerlichen Handeln der zuständigen Staatsräte. Nun soll eine Einzelsanierung den aufkommenden Sturm vorübergehend glätten.

Interessant ist, dass bei der vorgeschlagenen Sanierung wiederum Leute aus genau jenen Kreisen zum Zuge kommen, welche an der Verschuldung beteiligt waren. Und noch in dieser Session wird es sich zeigen, ob die C-Parteien weiteren Steuererleichterungen zustimmen werden, welche Gemeinden zusätzlich zu den Auswirkungen der bürgerlichen Sparprogramme von Bund und Kantonen noch mehr in finanzielle Bedrängnis bringen werden.

Fazit: Die SPO wehrt sich gegen eine punktuelle Belohnung von Misswirtschaft.

Vielmehr verlangt sie eine Offenlegung aller von Gemeinden in prekärer Lage geschuldeten Beträge und wir verlangen, dass Gesamtlösungen in diesem Fall mindestens für das Saastal als Ganzes gesucht werden. In diesem Sinn haben wir auch ein Postulat hinterlegt.

Den vorliegenden Sanierungsbeschluss weisen wir deshalb an den Staatsrat zur Überarbeitung zurück.

Ich danke.

Lu-13-12

M. le député Pierre-Christian de Roten:

Les élus libéraux se sont penchés sur le projet de décision pour l'assainissement de la commune de Saas Grund. Ils sont bien sûr sensibles à la situation financière catastrophique de cette commune. Ils sont persuadés, cependant, que ni la fatalité ni la malchance ne doivent être évoquées pour expliquer cette situation.

Les élus libéraux sont persuadés que, dans un proche avenir, les demandes d'aide d'autres communes se multiplieront et que le fonds alloué à l'assainissement des communes ne sera plus suffisant.

Les élus libéraux sont convaincus que l'assainissement de nombreuses communes doit passer par des fusions, lorsque celles-ci sont possibles bien entendu, et que cette volonté de fusion doit rester une condition sine qua non pour obtenir l'aide du canton.

Les élus libéraux soutiennent entièrement la proposition des radicaux qui proposent une solution généreuse, mais aussi, en contrepartie, l'acceptation par ces communes en grandes difficultés de fusionner.

En conclusion, les élus libéraux acceptent l'entrée en matière, mais demandent au Gouvernement la liste des communes qui, dans un proche avenir, demanderont une aide financière au canton. Ils accepteront cette aide pour autant que les communes entreprennent, pour autant que la possibilité existe bien entendu, des démarches de fusion même si les mentalités ne sont pas prêtes. Ils exigent également de ces communes des plans d'assainissement. Si tel n'est pas le cas, ils refuseront les projets d'assainissement de ces communes.

Je vous remercie.

La discussion est close.

M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Quand j'ai accepté la présidence de cette commission des institutions, je ne me doutais pas, comme président d'une commune du district de Monthey, que je devrai me transformer en défenseur des communes haut-valaisannes, et c'est vrai que je me suis déjà trouvé dans ce rôle ici au plenum par rapport à des situations précaires de communes haut-valaisannes pour des raisons que l'on peut comprendre, en tout cas partiellement.

Mon rôle n'est pas non plus de défendre sans autre cette proposition. J'essaie de le faire objectivement et sans passion à un moment où je sens bien que, justement, cet objet soulève un certain nombre de passions.

Ce dont je m'étonne, c'est que nous avons voté un décret, il y a juste un peu plus d'une année et que, en fait, tout ce qui a été dit aujourd'hui aurait dû être dit à ce moment-là et, alors, il aurait même peut-être fallu refuser ce décret.

Si nous avons décidé de prendre des mesures de caractère urgent, c'est bien parce que nous étions conscients d'une réalité qui faisait qu'un certain nombre de communes devaient dans un laps de temps très court faire face à des obligations de remboursement, notamment auprès de la Centrale d'émission des communes suisses. Nous avons donc voté ce décret, à mon souvenir, quand même avec une certaine majorité. Je m'aperçois aujourd'hui que

Lu-13-12

les mêmes qui avaient admis ce principe mettent vraiment en doute l'intervention lorsqu'elle se présente d'une manière très claire puisque le cas de la commune de Saas Grund est exemplaire dans ce sens-là. C'est une commune qui se trouve dans une situation très difficile, mais qui a fait de très gros efforts, et qui, en l'espace de deux ou trois ans, a redressé une partie de sa situation financière et qui remplit parfaitement les conditions pour bénéficier de cette aide que nous avons admise.

Alors, évidemment, je vois aussi une bonne raison de réagir de cette manière compte tenu peut-être du message du Conseil d'Etat qui, à mes yeux en tout cas, est tout à fait maladroit au fond de la page 5 quand il résume la question de la fusion en disant: "Il est à relever que la pression externe n'est pas suffisante pour modifier les mentalités locales qui ne sont pas prêtes pour une fusion des communes de la vallée de Saas." Personnellement, cette phrase m'a beaucoup dérangé parce que j'estime que ces communes doivent comprendre la situation dans laquelle elles se trouvent et qu'elles doivent donc se préparer à ce processus de fusion. Alors, il est clair que si elles étaient aujourd'hui représentées à la tribune, elles s'apercevraient que la pression externe est bien réelle et qu'il faut désormais faire avec et se préparer à cette fusion.

Cela dit, il y a aussi des réalités qu'il faut regarder vraiment en face et admettre que tout ce que nous réclamons demande un peu de temps. Nous réclamons un concept de fusions, il fallait d'abord que la loi sur les communes soit en place, que l'on prescrive formellement au Conseil d'Etat le droit d'intervenir dans ces affaires communales à ce niveau et qu'il prépare un concept de fusions, ce qui est fait dans son premier pas avec l'ordonnance qui est prête à être portée à notre connaissance et qui va donc déboucher sur des concepts par région, par district et notamment, on peut bien l'imaginer, dans la vallée de Saas. Cela demande toutefois du temps pour que ces concepts puissent entrer en force, pour que ces communes puissent définir les modalités de la fusion, et on sait qu'il y en a là pour en tout cas une année, deux, voire trois ans jusqu'à ce que ces fusions soient réellement effectives.

Pendant cet intervalle, les communes doivent faire face à des obligations, rembourser des crédits et surtout négocier avec un certain nombre de créanciers. Je pense en particulier, dans le cas de la commune de Saas Grund, avec la société hydroélectrique où les droits de retour, qui sont prévus pour dans une trentaine d'années, soient en voie d'être discutés pour permettre un remboursement anticipé qui va alléger très nettement la dette de cette commune. Mais toutes ces négociations doivent se faire forcément par ceux qui sont partie prenante et, en l'occurrence, la commune de Saas Grund doit le faire de manière individuelle et ne peut pas le faire avec les autres communes avec lesquelles elle est prête à rechercher la fusion. Il faut bien le comprendre, c'est une réalité. La commission a dû en prendre acte.

La commission surtout est la même qui a fait un certain nombre de travaux sur ce thème et notre collègue Gabriel Bender, qui en fait partie, en est parfaitement conscient. Nous avons travaillé sur le projet de loi sur les communes et surtout sur la question des fusions de communes à plusieurs reprises et notamment dans le cadre de la fusion forcée d'Ausserbinn. Nous nous retrouvons ici, après avoir travaillé également sur le décret d'assainissement financier, avec un projet qui ne nous emballe pas, je vous le dis bien, mais qui nous met simplement face à des obligations et qui fait que, presque à l'unanimité finalement, nous pouvons accepter cette entrée en matière découlant des décisions prises au préalable.

Nous voulons surtout rappeler que les trois conditions sont remplies, mais que les exigences qui sont demandées par le Conseil d'Etat sont très élevées. Il faut peut-être les relire attentivement. Ces exigences vont même, je dirai, au-delà de ce que certains trouvent raisonnables pour le maintien d'une activité économique et sociale forte sur Saas Grund. La

Lu-13-12

commune est prête à accepter parce que, en quelque sorte, elle n'a pas le choix. En revanche, nous pensons que l'effort fait par la commune de Saas Grund, qui a réduit son endettement net de 2,5 millions en trois ans, que cet engagement, que cette bonne volonté, réclamés notamment par le groupe radical, sont bien présents, et que la commune de Saas Grund est celle qui recherche la collaboration avec les communes voisines.

Cela dit, nous nous sommes surtout concentrés sur les conditions de négociations dans lesquelles la commune de Saas Grund devra engager les discussions à venir et, dans ce sens-là, la nécessité pour cette commune de disposer d'un cadre qui soit solide. C'est donc un signal que l'assainissement est possible s'il y a un réel effort et si l'Etat fait cet effort aux côtés de la commune de Saas Grund, ces négociations avec les créanciers en particulier ont toutes les chances d'aboutir.

Nous comprenons les réserves émises en particulier par le groupe DC du Bas qui souhaiterait avoir un concept global sur les fusions et qui souhaite, dans ce sens, reporter cette discussion. Cette proposition de concept global est d'ailleurs reprise par la plupart des intervenants ici. Je dirai que ce concept global va prendre quand même quelques mois. Jusqu'à ce qu'il puisse entrer dans les faits, cela prendra probablement plus d'une année, voire deux ans. Dans cet intervalle, Saas Grund devra faire face à de dures réalités. C'est dans ce sens-là que la commission souhaite donc trouver une réponse.

Nous avons une réponse qui admet que s'il n'y a pas une stratégie, je dirai définitivement en place, elle est bien amorcée, elle est amorcée par l'effort fait par la commune de Saas Grund, par le travail que nous avons fait ici au Parlement et les décisions que nous avons prises, et par le Conseil d'Etat qui arrive avec son ordonnance sur les fusions et qui devrait donc être en mesure très prochainement de définir la solution la plus favorable pour les fusions dans la vallée de Saas.

Je dis quand même en passant que l'on ne peut pas dire simplement que ces communes doivent fusionner entre elles parce qu'on nous a bien relaté aussi la situation de la commune de Saas Almagell qui a beaucoup plus de raisons de s'orienter vers la commune de Saas Fee. Il y a donc des négociations aussi entre les communes qui doivent se faire et qui doivent se faire sur des bases qui soient plus saines que celles qui existent jusqu'à maintenant. Il faut quand même se rendre compte que ces trois communes sont dans une situation financière qui ne favorise pas le regroupement. Cela a été dit par un député haut-valaisan aujourd'hui: en fusionnant trois malades, on ne fait pas un bien-portant. En revanche, la commune de Saas Grund, avec ces propositions d'assainissement, pourra certainement être l'élément moteur qui favorisera la fusion avec la commune de Saas Balen en tous les cas, voire celle de Saas Almagell.

Cela dit, la commission vous invite à maintenir votre confiance dans le cap que nous avons choisi jusqu'à maintenant qui invite les communes, qui sont prêtes à faire l'effort, à bénéficier d'une aide de l'Etat. Nous restons tout de même très attentifs aux propositions de texte qui pourraient venir, de manière à ce que les propositions qui iraient dans le sens d'un concept de fusions ou en tout cas d'un encouragement aux fusions puissent aussi peut-être être inscrites formellement dans le texte. Il nous paraît en tout cas nécessaire que ce signal soit suffisamment fort pour que l'on ne revoie plus, dans un message du Conseil d'Etat, que la pression externe est insuffisante.

Merci de votre attention.

Lu-13-12

Hr. Staatsrat Wilhelm Schnyder, Vorsteher des Departements für Finanzen, Landwirtschaft und äussere Angelegenheiten:

Wenn man die Debatte heute Morgen hier verfolgt, dann hört man folgende Hauptleitlinien heraus:

Punkt 1: Soll man fusionieren oder soll man sanieren oder sollte man vielleicht - das ist zwar nicht so klar gesagt worden auf deutsch, aber auf französisch - fusionieren und sanieren.

Punkt 2: strategische Konzepte. Meine Damen und Herren, wir wissen es sind etwa 10, 12 Gemeinden. Müssen wir dafür strategische Konzepte haben, um diese Gemeinden zu sanieren?

Sie haben am 3. September 2003 ein Dekret entschieden, welches klar sagt, wie diese Sanierungen an die Hand genommen werden müssen. Es stellt sich dann die Frage, soll man sofort mit allen Sanierungen kommen oder nicht. Vor einem halben Jahr hätten wir Ihnen gesagt, um die Gemeinde Saas Almagell zu sanieren, brauchen wir mehrere Millionen. Heute haben wir - dank auch einer guten Arbeit von Helmut Ritz und dessen Chef, Pierre Bonvin, die Möglichkeit, dass Entscheide gefällt worden sind in den Verwaltungsräten, die es uns erlauben, die Gemeinde Saas Almagell mit 500'000 Franken zu sanieren. Also es ist nicht so einfach, dass man sagt, es muss schnell eine Lösung auf den Tisch.

Ich gebe Ihnen ein anderes Beispiel.

Als ich die Gemeinde Steg verlassen habe, hatte diese Gemeinde eine Pro Kopfverschuldung von etwa 7'000 Franken. Heute hat sie noch - das hat mir gestern der scheidende Präsident gesagt - 600 Franken.

Also zu sagen, mein lieber Ambros Ritz, es bestehe Konzeptlosigkeit, das kann man nicht, denn wir haben hier entschieden, welches die Rahmenbedingungen sind und wir wissen auch, dass sanieren keine Kunst ist, für die wir viele Professoren brauchen.

Dann kommt die nächste Frage: Soll man auf Misswirtschaft schliessen? Frau Susanne Hugo-Lötscher, Sie haben heute dieses Wort nicht nur leichtfertig, aber unsinnig in den Mund genommen. Ich habe das an der Gemeinde Oberwald dokumentiert und demonstriert. Diese Gemeinde ist heute in einer misslichen Lage, weil zweifelsohne ein Fehlentscheid getroffen worden ist in der damaligen Verwaltung, aber auch weil diese Gemeinde Lasten tragen muss, wie sonst kaum eine Gemeinde - zumindest war das bis heute so - im Strassenbereich. Sie hat drei Pässe, sie hat die Kantonsstrasse und diese Gemeinde hat Hunderttausende, ja vielleicht Millionen an dieses Strassennetz bezahlt.

Dann noch ein weiteres Beispiel. Wenn Sie gerade bei der Gemeinde Saas Grund, aber auch bei der Gemeinde Oberwald Kontrollen unterstellen, dann stellen Sie fest, dass viele Investitionen getätigt worden sind, die aufkotroyiert waren vom Bund und oder vom Kanton.

Ich gebe Ihnen das Beispiel der Gemeinde Oberwald.

Hier gab es ein offizielles Projekt, abgesegnet durch die Kantonsinstanzen, einer Investition von sechs Millionen für eine Mehrzweckhalle. Der Kanton hätte zwei Millionen an dieses Projekt bezahlt. Die Gemeinde Oberwald hat gesagt, nein, wir machen das für drei Millionen und bezahlen das selber. Der Kanton hat zwei Millionen gewonnen. Das Geld, das wir heute der Gemeinde Oberwald überweisen sollten, haben sie uns schon seinerzeit eingespart.

Lu-13-12

Saas Grund hatte anfangs der 90er Jahre jährlich tiefrote Zahlen und nun haben sie in den letzten Jahren schwarze Zahlen gehabt, aber auch unter grossen Anstrengungen. Und hier verstehe ich die Intervention von Herrn Grossrat Truffer, der die Frage stellt, ist es richtig, dass man so strenge Auflagen macht. Die Frage stellt sich zu recht. Unsere Spezialisten sind der Meinung, dass man das tun muss und dass sich das gehört.

En réponse aux interventions qui ont été faites ce matin, je comprends que l'on puisse avoir, de prime abord, une grande interrogation lorsque nous, à l'Etat, nous avons voulu la fusion de ces trois communes, on l'a initialisée. On sait que la commune de Saas Grund, ici présente par son président, voulait une fusion, contrairement aux deux autres communes, en raison de différents problèmes comme notamment l'endettement, etc. Il faut aussi avoir une certaine compréhension. D'ailleurs, une commune qui est aussi en majeures difficultés, celle de Bratsch, si vous lui aviez dit, il y a deux ans: impossible. J'ai eu par mandat du chef du département, notre président Jean-René Fournier, la possibilité de rencontrer ces deux communes. Aujourd'hui, Gampel..., pas encore Gampel et Steg, mais cela viendra... et Bratsch ont demandé une étude de fusion et on pourra aussi assainir cette commune par une fusion. Dans la vallée de Saas, concrétiser une fusion en leur disant: "vous avez plus de moyens à disposition", n'est, à mon avis, pas une bonne solution. Je suis persuadé que l'on peut assainir maintenant les trois communes: pour une, j'ai donné le montant: 500'000 francs; l'autre, vous le connaissez et, pour Saas Balen, je peux aussi être très ouvert, M. Pierre Bonvin m'a renseigné, entre un million et 1,2 million à peu près. Ainsi, vous avez les chiffres.

Je pense que vous devriez aussi avoir confiance par rapport à l'Administration des finances qui, dans le cadre du décret, vous propose ici des décisions. Ensuite, en ce qui concerne les contraintes pour les communes, je peux vous assurer qu'elles sont très dures.

La solidarité, Monsieur le député Gabriel Bender, vous avez dit que j'appelle à la solidarité. Oui et non! Je ne fais pas le même discours que ceux qui disent que le Valais touche des millions et des millions en péréquation à cause du Haut-Valais qui a des revenus par tête d'habitant qui sont beaucoup moins importants que ceux de la partie francophone. Je ne tiens pas ce langage. Voici le langage que je tiens: Nous avons un endettement dans notre canton de toutes les collectivités publiques (communes, bourgeoisies et canton) autour de 5 milliards. Eh bien!, si, demain, nous devons porter un risque systémique parce que le "Tagesanzeiger" et d'autres vont dire: encore des communes valaisannes qui sont insolubles, cela nous coûterait quelque chose. Poser la question à la BCV de savoir combien coûte le risque systémique parce que nous avons eu ces difficultés avec les communes: 50 millions de fonds propres supplémentaires, et il faut payer les intérêts. Nous, la collectivité publique canton, avec un endettement moyen brut de peut-être 2,3 milliards par année, si on paie ¼ % de plus pour ces risques systémiques, faites le calcul! Cela efface très vite les montants dont nous avons besoin pour l'assainissement.

Si, dans ces communes qui sont au nombre de 10 ou de 12, on avait une imposition égale à la moyenne du canton, on devrait dire: augmentez vos impôts, réglez vos problèmes. Mais il ne faut pas oublier que ces communes ont presque toutes une imposition qui est de 60-70% plus importante que la moyenne et certaines même presque 100% que certaines communes valaisannes. Alors, je pense qu'il y a un double intérêt: tout d'abord celui de toutes les communes valaisannes de pouvoir régler ces cas d'assainissement et puis il y a aussi les mesures qui ont été prises pour que cela ne se reproduise plus. Je pense que toutes les décisions que vous avez prises concernant le contrôle dans les communes et la surveillance sont de bons instruments qui nous permettront d'avoir là la main dessus. Il y a un autre

Lu-13-12

élément qui est aussi important: c'est dans l'intérêt de tout le canton et de toutes les communes.

Je ne vais pas répondre à chaque intervenant.

Je relève encore que ce n'est pas correct de dire que cela est dû à une mauvaise gestion, à une gestion déloyale des autorités de ces communes. Nous avons la preuve et pouvons le démontrer quels ont été les faits marquants et pourquoi ces communes sont, en tous les cas pour une grande partie, dans cette situation.

En ce qui concerne la valeur ajoutée par une fusion, je suis d'avis qu'une fusion peut apporter une valeur ajoutée financière. Il ne faudrait cependant pas que le climat dans une commune, à cause d'une fusion, soit impossible à vivre. Je vous donne quelques communes qui ne sont pas fusionnées, mais on voit quelle est la sensibilité. Saas Almagell, on va l'assainir, Saas Grund, on va l'assainir (pour autant que l'on prenne la décision), Oberwald aussi, Bratsch, Niedergampel assainies avec la fusion que l'on fera et pour Grächen, on est aussi sur la bonne voie.

Je peux donc vous dire que, s'il n'y a pas un concept écrit sur 20 ou 40 pages, qui nous aurait coûté encore quelques dizaines de milliers de francs, nous avons un concept très clair dressant une priorité pour les communes qui, l'année prochaine, ne pourront pas rembourser la Centrale d'émission. Ensuite, il faudra aussi tenir compte des recettes fiscales supplémentaires dans les communes que l'on doit assainir afin que ces communes, après, puissent profiter avec des recettes supplémentaires exceptionnelles et non pour le canton.

Monsieur le député (suppl.) Jean-Pierre Rouvinez, encore un mot en ce qui concerne les communes dont vous avez fait état. En allant au fond des choses vous devriez concrètement peindre un tableau un peu différent, parce que je tiens à relever les efforts qui ont été faits par la commune de Saas Grund.

Herrn Grossrat Ambros Ritz habe ich bereits geantwortet. Wir beide werden uns noch über die Konzeptlosigkeit (ich bin ja dankbar, dass es nicht hiess: Kopflosigkeit) unterhalten. Ich bin zwar überzeugt, dass wir kein spezielles Konzept brauchen und das auch an die Adresse von Markus Truffer.

Dann habe ich noch einen Satz zu sagen zu Herrn Grossrat René Constantin und zu Herrn Grossrat Pierre-Christian de Roten: l'égalité de traitement. Je peux vous assurer que dans les contrats d'assainissement que nous faisons, nous avons un intérêt absolu de traiter d'une manière égale. Je pense qu'avec les spécialistes du département, mais aussi avec les communes, on peut assurer cette égalité et c'est aussi le devoir du Grand Conseil d'avoir un œil sur les contrats d'assainissement et de contrôler si on fait correctement ce travail. Mais est-ce le travail du Grand Conseil, lorsque l'on respecte les conditions cadres, de contrôler chaque contrat et de prendre la décision? N'est-ce pas plutôt la mission opérationnelle de l'Administration, laquelle est responsable vis-à-vis de vous, respectivement des politiques? Je pense que c'est cela la bonne manière.

Sauf une ou deux voix qui se sont prononcées en défaveur de l'entrée en matière, le Grand Conseil va probablement l'accepter. Ensuite, il sera de la mission de la commission avec le Conseil d'Etat de trouver la meilleure issue possible afin que, l'année prochaine, ces deux communes, qui sont prioritaires maintenant, avec Saas Almagell où on a les moyens, trouvent une bonne réponse aux obligations légales. Monsieur le député Gabriel Bender, ce que je veux empêcher avec vous et avec le Conseil d'Etat, c'est que l'on soit de nouveau à la une des journaux l'année prochaine et que la Centrale d'émission nous tue encore une fois, bien qu'elle soit, pour une bonne partie, responsable. S'il n'y avait pas la Centrale d'émission,

Lu-13-12

je le dis encore une fois, nous aurions trouvé des solutions avec les grandes banques et aussi avec les banques Raiffeisen. Mais avec la Centrale d'émission, c'est encore maintenant comme ceci: "ou tout ou rien". Si la commune d'Oberwald, l'année prochaine, ne pourra pas remplir ses obligations envers la Centrale d'émission, eh bien!, grande guerre, et qui paiera? Regardez dans vos communes combien il y a de participations pour ces échéances.

Donc, j'aimerais remercier le Grand Conseil si vous pouvez entrer en tout cas en matière.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, 1. Vizepräsident des Grossen Rates:

Ich bedanke mich bei Herrn Staatsrat Willy Schnyder für seine Ausführungen.

Bevor wir nun zur Abstimmung über das Eintreten oder Nichteintreten oder Rückweisung kommen - wir haben jetzt drei verschiedene Anträge worüber wir abzustimmen haben - fasse ich kurz zusammen. Es bietet sich folgendes Bild:

Wir haben die CVP Unterwallis zusammen mit der SPO, welche eine Rückweisung des Geschäfts an den Staatsrat verlangt. Gemäss Artikel 87, Absatz 2, Buchstabe b) des Reglements kann statt "Nichteintreten" der Grosse Rat den Entwurf an den Staatsrat zurückweisen. Die erste Abstimmung wird sich also darüber aussprechen müssen, ob Rückweisung an den Staatsrat oder Nichteintreten. Die "parti socialiste" verlangt nämlich Nichteintreten und gemäss Reglement kann statt "Eintreten zu verweigern" die Rückweisung verlangt werden. Also müssen wir zuerst darüber abstimmen: Rückweisung mit grüner Taste oder Nichteintreten mit roter Taste.

In einer zweiten Abstimmung wird dann der obsiegende Antrag dem Eintreten gegenüber gestellt.

Also wir kommen zur ersten Abstimmung. Wer für die Rückweisung an den Staatsrat ist, im Sinne der CVP Unterwallis und der SPO drückt die grüne Taste, wer für Nichteintreten ist, drückt die rote Taste. Ich gebe jetzt die Abstimmung frei.

Sie haben mit 84 ja gegenüber 4 nein bei 25 Enthaltungen der Rückweisung an den Staatsrat zugestimmt.

Wir fahren weiter mit der zweiten Abstimmung. Wir müssen uns jetzt entscheiden zwischen dem Antrag der Kommission - die Kommission verlangt Eintreten - und dem Vorschlag der Rückweisung an den Staatsrat. Wer für Eintreten ist im Sinne der Kommission grüne Taste, wer für Rückweisung an den Staatsrat ist, rote Taste. Ich gebe die Abstimmung frei.

Wir haben folgendes Resultat: 55 ja, 60 nein, 1 Enthaltung.

Damit haben Sie der Rückweisung des Geschäfts an den Staatsrat zugestimmt.

Wir fahren weiter mit dem nächsten Punkt.

4. PROJET DE DECISION pour l'assainissement de la commune municipale d'Oberwald

*MESSAGE ET PROJET DE DECISION
RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Fredy Huber:

Ich bedaure es sehr, dass obwohl diese zwei Sanierungsgeschäfte separat traktandiert wurden, man die Eintretensdebatte hier vermischt hat, weil diese zwei Sanierungsfälle nicht ganz genau gleich liegen. Ich äussere mich zur Gemeinde Oberwald.

Geschätzte Abgeordnete aus dem Mittel- und Unterwallis, kennen Sie Oberwald? Haben Sie den berühmt berüchtigten "Grimslar" schon einmal erlebt, diesen bissig, eiskalten Sturmwind, der dieses karge Bauerndorf fast aus seinen Fundamenten reisst?

Wallis pur - wie es leibt und lebt - karg, hart, aber wunderschön. Wer hier lebt, glaubt an die Zukunft dieses Dorfes, dieser Region und tut tagtäglich etwas dafür.

Meine Damen und Herren, ist es verwerflich wenn ein Dorf im Glauben an eine bessere Zukunft alles mögliche unternimmt? Ist es nicht verständlich und nachvollziehbar wenn dadurch eine etwas überdimensionierte Mehrzweckhalle entsteht oder wenn aus einem ehemaligen Barackendorf ein Ferienlager entsteht, dem natürlich nicht der erwartete Erfolg beschieden ist?

Herr Grossrat Constantin - leider abwesend - Sie stimmen immer wieder in das gleiche Lied ein und führen sich hier als Ankläger des Oberwallis auf.

Ist es ein Fehler der Gemeinde Oberwald, wenn der Grosse Rat einen Verteilschlüssel der kantonalen Strassenrechnung genehmigt und festlegt, der ein Bergdorf mit 280 Einwohnern jährlich mit fast 100'000 Franken Strassenrechnungsgebühren belastet? Sie kennen die Antwort. Nur weil dieses Bergdorf zu Füssen von drei Alpenpässen liegt. Springen Sie einmal über Ihren Schatten und machen Sie einmal etwas vernünftiges, gescheites für das Oberwallis.

Sicher hat die Verwaltung von Oberwald Fehler begangen. Aber wie so oft im Leben ist es leicht in der Nachbetrachtung auf Fehler hinzuweisen.

Oberwald hat Lehrgeld bezahlt, aus den Fehlern gelernt und in den letzten Jahren grosse Anstrengungen unternommen um seine Finanzen in Ordnung zu bringen. Die Möglichkeiten dieser Gemeinde sind ausgeschöpft, der Steuerkoeffizient auf dem Maximum und jetzt sind wir an der Reihe!

Lu-13-12

Ich hörte Sie wieder diese Fusionsgesänge. Das Allerweltsmittel um aus Kranken Gesunde zu machen. Ohne finanzielle Anreize, ohne freiwilliges Zusammenwachsen, kein adäquates Mittel. Es befremdet mich auch, wenn in dieser Botschaft zu lesen ist, dass Oberwald unverzüglich Fusionsverhandlungen zu führen hätte mit den Nachbargemeinden Obergesteln und Ulrichen. Nicht die Absicht ist verwerflich, verwerflich ist, dass mit diesen zwei gesunden Gemeinden Obergesteln und Ulrichen nicht einmal über diese Absicht gesprochen wurde. Sie wurden vor Tatsachen gestellt. Eine Kommunikation des Kantons, die wahrlich nicht vertrauensbildend ist.

Die CSPO sagt ganz klar zur Sanierung von Oberwald ja. Dafür haben wir seinerzeit diesen Fonds eingerichtet und dafür bekommen wir über den Neuen Finanzausgleich des Bundes Gelder. Eine Sanierung ist gerechtfertigt und sinnvoll auch gegenüber Gemeinden, die ihren Gürtel enger geschnallt haben - wie die Gemeinde Oberwald -, aber den Turnaround selber geschafft haben.

Mit dem Ja zur Sanierung von Oberwald sagen wir ja zur Existenzberechtigung unserer Bergdörfer.

Herzlichen Dank für Ihre Unterstützung.

M. le député Daniel Mayor:

La commune municipale d'Oberwald (273 habitants) est dans une situation financière précaire, au point qu'elle sollicite une aide financière à fonds perdu à hauteur de 1,5 million, un prêt sans intérêt de 500'000 francs et l'abandon de factures routières pour un montant total de 210'000 francs.

A titre de rappel, ces six dernières années, la commune a déjà bénéficié d'aides financières à fonds perdu pour un montant total de 700'000 francs.

Le message du Conseil d'Etat nous apprend que la municipalité d'Oberwald est contrainte d'engager des discussions avec les communes d'Obergesteln (207 habitants) et d'Ulrichen (231 habitants) en vue d'une éventuelle fusion des trois communes et de déposer un rapport à cet effet à l'intention du Conseil d'Etat d'ici à la fin juin 2005. La commission thématique propose d'inclure cette obligation dans le projet de décision.

Le groupe DC du Bas-Valais est sensible à la situation financière précaire de la commune d'Oberwald et est d'accord de consentir à des sacrifices financiers en vue de permettre son assainissement par les mesures prévues à l'article 2 du projet de décision qui nous est soumis.

Toutefois, notre groupe ne juge pas suffisantes les exigences posées à la commune d'Oberwald en vue d'une fusion avec les communes voisines. Il n'est plus temps d'engager des discussions entre municipalités pour envisager l'éventualité d'une fusion, mais il est temps de s'engager concrètement dans les processus de fusion des trois communes citées, voire plus si possible, car nous ne sommes pas certains que la taille de la nouvelle commune (711 habitants) soit suffisante pour assurer à terme sa viabilité. C'est pourquoi nous déposons la proposition de nouveaux alinéas 2 et 3 à l'article 3 du présent projet de décision, libellés comme suit: "La commune d'Oberwald est contrainte de s'engager dans un processus de fusion avec au moins les communes d'Ulrichen et d'Obergesteln, et de déposer un rapport à cet effet à l'intention du Conseil d'Etat d'ici à fin juin 2005."

Lu-13-12

Enfin, notre groupe s'étonne qu'au vu de la précarité de la situation de la commune d'Oberwald, le président de la commune n'ait pas jugé bon de se présenter en personne à la séance de la commission thématique traitant cet objet, ni même d'y déléguer son vice-président.

Cela étant, le groupe DC du Bas-Valais accepte l'entrée en matière.

Frau Grossrätin Esther Waeber-Kalbermatten:

Vorweggenommen - ich bin Burgerin von Saas Almagell und Saas Balen und ich bin daher befangen, die Arbeit der Munizipalbehörden dieser Saastalgemeinden zu beurteilen.

Deshalb erlaube ich mir einige grundsätzliche Gedanken zum Vorgehen des Staatsrats im allgemeinen bei Sanierungen von Gemeinden und im speziellen von Oberwald auszusprechen.

Seit Jahren ist dem Staatsrat die Situation der Gemeinde Oberwald bekannt, wie wir das in der Botschaft lesen konnten. Heute hat die Gemeinde Oberwald dermassen finanzielle Engpässe, dass anscheinend nur eine Feuerwehübung das schlimmste abwenden kann. Das dringendste scheint dabei nicht grundsätzlich die Verschuldung zu sein, sondern die Ablösung der ESG Anleihe, die nicht zurückbezahlt werden kann.

Die SPO findet dieses Vorgehen bedenklich. Wir haben seinerzeit dem Dekret zur Finanzierung von Gemeinden in prekären Finanzsituationen zugestimmt, in der logischen Annahme, dass möglichst schnell eine vertiefte Analyse gemacht wird und ein Gesamtanierungspaket auf den Tisch kommt. Dazumal hiess es, es handle sich nicht ganz um 20 Gemeinden. Sollen wir jetzt alle paar Monate eine bis zwei Gemeinden auf der Traktandenliste haben? Dies ist wahrhaft ein Schrecken ohne Ende, statt ein baldiges Ende mit Schrecken.

Es geht hier nicht nur um Saas Grund oder Oberwald. Es geht um die Glaubwürdigkeit aller Walliser Gemeinden gegenüber den Banken und der ESG. Zusätzlich schädigt das Einzelvorgehen das Image des ganzen Kantons. Zu recht kann doch gefragt werden, was kommt noch auf uns zu, wie viele Gemeinden sind in prekären finanziellen Lagen, welche die drei harten Bedingungen, Verschuldung von 10'000 Franken pro Kopf, ein Steuereffizient von 1,4 und ein dreihundertprozentiges Bruttoschuldenvolumen kumulativ erfüllen, damit sie vom Kanton finanziell unterstützt werden.

Uns stellt sich auch die Frage, wie viele davon haben ein ESG Darlehen, nicht nur im Jahr 2005, sondern in den folgenden Jahren und in welcher Höhe abzulösen. Und wie viele Gemeinden erfüllen nicht alle drei, aber doch zwei der Parameter, welche auf eine schwierige, prekäre Finanzlage hinweisen.

Herr Staatsrat Willy Schnyder, Sie haben gesagt, wir wollen ein Konzept für Sanierungen. Dem ist nicht so, wir sind uns bewusst, es gibt nicht ein Konzept, das für alle Gemeinden gilt, aber wir wollen ein Gesamtpaket auf dem Tisch und dann das Traktandum auch vom Tisch haben.

Eng mit einer dauerhaften Sanierung ist für uns auch die Frage der Überlebensfähigkeit der Gemeinde geknüpft. In der Botschaft steht, dass bei einer allfälligen missglückten Entschuldung eine Fusion - sei das im Saastal oder auch in Oberwald - vorgeschrieben werden müsste. Die SP verlangt - und das wurde hier auch von anderen Parteien heute gesagt -, dass endlich ein kantonales Fusionskonzept vorgelegt wird wie dies

Lu-13-12

auch im neuen Gemeindegesetz beschrieben ist. Das Fusionskonzept soll aufzeigen, welche Aufgaben von einer fusionierten Gemeinde erwartet werden, zum Beispiel im Bereich der Sicherheit, der Polizei, der obligatorischen Schule usw. Des weiteren, bei welchen Richtgrössen eine Steigerung der Leistungsfähigkeit in der Administration erwartet werden kann und wie der Kanton in der Abklärungsphase und bei der Umsetzung die Gemeinden zu unterstützen gedenkt.

Erst wenn dieses Konzept vorliegt, können wir bei finanziellen Sanierungen - wie eben heute hier von Saas Grund oder Oberwald - sagen, ob und welche Fusion eine dauerhafte finanzielle Grundlage darstellen würde, denn es wäre blauäugig zu meinen, wenn zwei arme Gemeinden sich zusammenschliessen seien automatisch die Probleme gelöst.

Aus obgenannten Gründen verlangt die SPO zusammengefasst

1. unverzüglich eine transparente umfassende Information über alle Gemeinden in prekären Finanzlagen,
2. eine rasche Diskussion hier im Grossen Rat über das Gesamtpaket der Sanierungen und
3. ein kantonales Fusionskonzept

Die SPO weist daher die Vorlage zur Überarbeitung an den Staatsrat zurück.

M. le député Gabriel Bender:

Les faits sont têtus. Revoilà la commune d'Obergoms! Mais, cette fois-ci, ce n'est pas la bouche d'un député agitateur qui ne connaît rien au Valais très haut, c'est le message du Conseil d'Etat signé Jean-René Fournier. Fabuleux!

Cela étant dit, la position du groupe socialiste sur l'assainissement d'Oberwald est la même que pour Saas Grund puisque les mêmes causes amènent les mêmes effets.

Nous souhaitons renvoyer le projet au Conseil d'Etat pour complément d'informations, notamment sur un certain nombre d'investissements, celui d'un million réalisé sur une maison de vacances, un deuxième million a été investi et elle a été cédée à 200'000 francs. Quels travaux ont-ils été réalisés et qui en est l'acquéreur?

Il est piquant de constater que la proposition d'assainissement équivaut à peu près à la valeur de la salle polyvalente, surdimensionnée, nous dit-on, pour 283 habitants.

Dans le cas d'Oberwald, je crois que la situation est différente que dans la vallée de Saas parce que, ici, le groupe socialiste est très sceptique sur les chances de survie de cette commune après son assainissement.

Donc, nous pensons plus sage de mettre à jour la situation de l'ensemble des communes de ce Valais très haut, Obergoms, et de franchir le pas vers la création de cette commune que tout le monde attend, paraît-il, comme le préconise le message du Conseil d'Etat. La fusion de Münster, Geschinen, Ulrichen, Obergesteln et Oberwald est, certes, un pas de géant pour un conseiller d'Etat conservateur, mais juste un clin d'œil pour les socialistes!

Nous proposons donc le renvoi au Conseil d'Etat aujourd'hui et nous nous réjouissons de pouvoir accepter l'assainissement de ces communes demain lorsqu'une solution globale nous sera présentée.

Lu-13-12

Il semble, je crois, peu raisonnable de retourner le projet au Conseil d'Etat pour la commune de Saas Grund et d'entrer en matière pour celle d'Oberwald.

Je vous remercie.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Rouvinez:

Notre groupe a compris les autorités d'Oberwald qui ont essayé de sauver la baraque par tous les moyens pour y amener des touristes et garder la population.

Dans le cas particulier, contrairement à mon estimé collègue René Constantin, il faut reconnaître que l'entretien de la route d'un col alpestre d'une grande longueur sur la commune est lourd en regard de la portée fiscale quasi nulle et n'apporte à la commune que de la distraction aux vaches qui, si elles en ont marre de regarder passer les trains, peuvent regarder passer les voitures. Le Gouvernement l'a bien compris et propose, à l'article 2, alinéa 3, l'abandon d'une créance de 210'000 francs.

La garantie aux crédits LIM qui ne passent pas à l'assemblée primaire rappelle d'autres affaires du même type, dont la commune d'Oberwald elle-même subit les conséquences aujourd'hui pour un montant de 17'200 francs, suite à la débâcle de Loèche-les-Bains.

En regard de l'octroi de ce montant de 1,5 million, nous souhaitons, comme mes préopinants, la mise en marche d'un processus de fusion, qui n'est pas seulement un remède financier, mais qui permet d'avoir une masse critique de citoyens, un choix plus large pour la désignation des autorités et une vision plus globale de la gestion régionale. Par ce processus, par exemple, le nombre d'employés communaux pourrait être supérieur à un et sûrement plus efficace. Je vous laisse imaginer ces jours un seul employé communal installer les décorations de Noël...

Concernant le projet de décision et comme pour le précédent, nous allons proposer une modification à l'article 2, alinéa 1, en refusant l'octroi du montant à fonds perdu, mais en le mettant conditionnellement remboursable si retour à meilleure fortune.

Merci de m'avoir écouté.

Hr. Grossrat Werner Lagger:

Dieses Parlament hat sich vor ungefähr einem Jahr klar dafür ausgesprochen, einen Betrag für sanierungsbedürftige Gemeinden zur Verfügung zu stellen. Konsequenterweise sagt die CVPO auch ja zur Unterstützung der Gemeinde Oberwald.

Wie andere Gemeinden in finanziellen Nöten hat sich auch Oberwald in den letzten Jahren darum bemüht, die Finanzen selbst in Ordnung zu bringen. Aber bei bestem Willen, es reicht nicht.

(Hr. Grossrat Marcel Mangisch, 1. Vizepräsident: Herr Grossrat Lagger, darf ich Sie kurz unterbrechen, es scheint etwas mit der Übersetzung nicht zu klappen...Es ist jetzt in Ordnung.)

Also ich fahre fort.

Hier eine Bemerkung zur Fusion, die an die Hilfestellung geknüpft wird.

Lu-13-12

Erneut laufen wir Gefahr, dass ein Fusionsprojekt in der Sackgasse endet. Aufgrund der Formulierung im Dekret wage ich auch eine Prognose.

Zum ersten wird Oberwald sich bereit erklären mit Obergesteln und Ulrichen Fusionsgespräche aufzunehmen. Was wird aber etwa Obergesteln, das seine Finanzen in Ordnung hat, dazu sagen? Ich glaube, sein Präsident - hier auf der Tribüne - kann Ihnen die Antwort bereits heute liefern. Aber dieses Parlament wird's schon richten. Man wird nicht Oberwald, sondern schlussendlich Obergesteln und Ulrichen zwingen. Hier setze ich natürlich ein Fragezeichen. Hören wir doch auf mit dieser grotesken Politik!

Zum Beispiel: Geschinen, Reckingen, Münster und Gluringen wollten fusionieren, sie durften aber nicht, weil der Finanzausgleich im Wege steht. Dann wollen Münster und Geschinen einerseits und Reckingen und Gluringen andererseits. Dazu sagen aber die Fusionspromotoren aus dem Unterwallis "nein". Ernen, Mühlebach und Steinhaus wollen auch, aber diese dürfen nicht. Aber auf der andern Seite haben wir Ausserbinn, das will zwar nicht, wird aber in die Knie gezwungen. Ich fasse zusammen: Wer will, der darf nicht, wer nicht will, der muss! Fusionen müssen auf einem eigenen Konzept wachsen. Es braucht auch eine Vision. Es bringt nichts, die Fusion bei jedem Stichwort wie Finanzausgleich, Gemeindeschulden, Wahlsystem oder dergleichen ins Spiel zu bringen, um dann erneut vor einem Scherbenhaufen zu stehen. Wenn ich hier vielleicht noch eine Antwort an Herrn Gabriel Bender geben kann. Vor kurzem hat er gewünscht, dass man das Goms als eine Gemeinde zusammenschliesst, jetzt hat er getrennt bis auf Münster. Also wir sehen, wo wir stehen. Alles konzeptlos, jeder hat seine Meinung. Man fragt sich nicht, was gehört zusammen und was gehört nicht zusammen. Glauben Sie mir, ich habe hier oft darüber gesprochen, ich unterstütze Fusionen, grosse Fusionen, aber mit einem Konzept und nicht so wahllos durch die Gegend.

Ich danke.

M. le député René Constantin:

Je serai bref.

Par rapport à la tournure des événements, puisque nous étions, au départ, pour l'entrée en matière du premier objet avec la volonté de pouvoir faire des propositions, après le renvoi du premier objet, le groupe radical se pose la question de la cohérence: peut-on légitimement maintenant entrer en matière sur cet objet qui concerne la commune d'Oberwald alors que, tout à l'heure, nous avons refusé de traiter les objets de la vallée de Saas? Pour moi, il y a inégalité de traitement. J'invite ainsi le Parlement à renvoyer aussi ce projet de décision au Conseil d'Etat, de par la raison aussi suivante: s'il est vrai que la commune d'Obergesteln possède des finances saines, il n'en est pas de même de la commune d'Ulrichen qui, d'après les chiffres en ma possession, en 2000, enregistré une dette de 17'000 francs par habitant. Il vaut donc la peine de se pencher aussi sur le concept d'Ulrichen, d'Obergesteln et d'Oberwald.

La discussion est close.

Lu-13-12

M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Evidemment, nous venons de prendre une décision qui bouscule un tout petit peu les esprits au moment d'aborder le deuxième sujet qui ressemble presque comme un frère jumeau au premier, c'est-à-dire l'assainissement de la commune d'Oberwald.

Je pense qu'il faut d'abord s'interroger sur les différences qu'il y a entre les deux objets pour voir s'ils peuvent être traités de la même manière par le Parlement. Je donne l'avis de la commission..., en tout cas mon avis personnel puisque je n'ai évidemment pas pu réunir la commission depuis la discussion de tout à l'heure. Il m'apparaît qu'il y a en tout cas une distinction claire, et je vous l'ai fait comprendre tout à l'heure dans l'interprétation que je faisais du message du Conseil d'Etat pour la commune de Saas Grund. Je constatais que, du côté de la vallée de Saas, les mentalités n'étaient pas prêtes pour une fusion et que le Conseil d'Etat n'avait pas, dans ce sens-là, fait figurer dans le projet de décision une quelconque allusion à cette volonté d'encourager la fusion dans cette vallée. C'est ici un cas différent puisqu'il est très clairement dit dans le projet de texte, en tout cas par la commission, mais c'était surtout très visible dans le message du Conseil d'Etat et la commission l'a repris à son compte, que ces communes sont encouragées à préparer cette fusion. Vous avez entendu que le groupe DC du Bas-Valais veut aller plus loin en exigeant d'une manière beaucoup plus formelle, il ne s'agirait pas d'une simple éventualité, encore qu'il faille évidemment s'entendre sur les communes qui sont directement concernées puisque, on le voit, dans ce Obergoms, il peut y avoir des fusions à trois, à quatre, à cinq ou à six et cela mérite évidemment discussion. En revanche, la commission est tout à fait favorable à ce que ce processus soit clairement indiqué dans le texte.

C'est donc la raison pour laquelle il me paraît juste dans le cas présent de ne pas renvoyer le projet au Conseil d'Etat, je n'en vois pas la raison. Tout à l'heure, nous l'avons fait pour débloquer en quelque sorte une situation qui, vue du Bas-Valais en particulier, nous choque dans la vallée de Saas puisqu'on nous fait comprendre que ces communes ne veulent pas engager ce processus, en tout cas pas toutes. Dans ce sens-là, vous l'avez compris et vous l'avez vu surtout à travers le vote, il y a cette volonté de faire cette pression externe. Nous sommes donc dans un cas différent. Je vous propose de faire cette différence et de permettre à la commune d'Oberwald d'assainir sa situation.

Cela dit, il ne faut pas effectivement écarter tout débat là autour, mais il faut surtout faire ce débat quand les occasions se présentent et, en l'occurrence, quand les commissions se réunissent. Alors, je suis obligé de me tourner vers les députés qui sont intervenus tout à l'heure, qui sont membres de notre commission. La députée Esther Waeber-Kalbermatten est vice-présidente de notre commission. Elle n'était pas présente lors de la séance de la commission; elle s'est faite remplacer. Elle demande ici des informations que nous avons obtenues en séance de commission sur une dizaine de communes qui sont effectivement en situation précaire et qui doivent mériter maintenant un examen attentif par le Grand Conseil pour les assainir. Eh bien!, ce travail se fait d'abord en commission; il faut donc être présent. Le député Gabriel Bender, lui, était présent et ne s'est pas opposé à l'entrée en matière alors que, aujourd'hui, il s'est abstenu..., il faut le dire, en tout cas le résultat ici est éloquent. Il faut donc bien relire le rapport de la commission: il n'y a eu aucune opposition à l'entrée en matière. Aujourd'hui, on voit que, tout à coup, des éléments nouveaux surgissent et on refait un débat que l'on devait faire avant. Il faut vraiment que les gens soient présents et actifs lorsque l'on se réunit.

Merci de votre attention.

Lu-13-12

M. le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder, chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures:

Lorsque l'on est au-devant d'un choix que l'on qualifie ne pas être le bon, on doit quand même voir ce qui est positif et puis dire: le choix, la décision pourrait encore être plus négative. Donc, vous avez renvoyé l'objet précédent au Conseil d'Etat. Celui-ci va faire sa besogne et nous reviendrons avec les projets que vous n'allez pas voter cette semaine. Revenir, cela veut dire évidemment prendre aussi..., avoir du respect pour ce que vous avez exprimé ici, mais il faut quand même se rendre à des réalités.

Nous devons assainir ces deux communes parce qu'elles sont les deux premières communes qui ont maintenant des remboursements à faire à la Centrale d'émission. Punkt 1.

Punkt 2. On en a beaucoup discuté avec le Conseil d'Etat et mes collaborateurs: peut-on dire à ces communes que si elles ne fusionnent pas, on ne les paie pas? Dans un tel cas, ces communes voteront négativement et il faudra ensuite leur dire: "maintenant, vous remboursez à l'Etat l'argent que nous vous avons donné pour l'assainissement". Alors, vous voyez dans quelles difficultés on se trouve. Ce n'est pas si facile que cela.

Encore une remarque sur la scène globale. M. le président du Gouvernement répondra en ce qui concerne les concepts de fusions.

J'entends souvent – je l'ai dit en commission, Madame la députée Esther Waeber-Kalbermatten – dire: prenez l'exemple de Lucerne ou de Fribourg. Savez-vous combien de communes il y avait dans le canton de Fribourg? Plus de 400 avant qu'il ne s'approche de notre nombre. Savez-vous combien le canton de Lucerne a mis pour l'assainissement de ses communes? 70 millions!

Le Gouvernement n'a vraiment pas la tâche facile pour trouver la bonne réponse. Mais nous allons essayer, Monsieur le président de la commission aussi parce que, ce matin, il ne faut pas le cacher, je suis quand même un peu ébranlé parce que si on m'avait posé des questions concernant des résultats sur les communales, j'aurais pu me tromper dix fois, mais jamais je ne me serais trompé comme ce matin: j'étais quand même persuadé que vous entreriez au moins en matière! Je ferme la parenthèse.

Alors, prenez vos responsabilités. Le Gouvernement fera de même. Nous allons, en tout cas pour Saas Grund, vous donner les meilleures réponses possibles. Je pense que le nouveau président d'Oberwald, M. Kaech, éminent chef de service d'un autre canton, s'engagera indépendamment des décisions prises ce matin ici pour que cette commune puisse retrouver quelques rayons de soleil.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:

Peut-être juste une précision, au risque de choquer certains: qu'est-ce que vous entendez et que doit-on entendre dans cette salle par concept de fusions?

Madame la députée, il n'y aura jamais de concept cantonal de fusions. Cela n'existera pas. Pourquoi? Parce que le Conseil d'Etat va tout simplement appliquer la loi sur les communes, que vous avez décidée à une très large majorité dans cette salle. Et qu'est-ce que vous avez décidé par rapport aux fusions? De les encourager, certes, mais de faire en sorte que, dans un délai qui suit de quelques mois la mise en vigueur de l'ordonnance sur les fusions, parce que là il y aura effectivement ordonnance, les districts vont faire l'inventaire des

Lu-13-12

collaborations communales nécessaires et des fusions. Ce seront les districts qui feront des concepts de fusions, suffisamment larges pour permettre aussi à des communes de fusionner entre plusieurs districts, qui, ensuite, seront homologués par le Conseil d'Etat et qui seront encouragés dans leur réalisation par des moyens mis à disposition par l'Etat du Valais.

Alors, il n'y aura pas un concept cantonal de fusions, mais il y aura des concepts qui vont émaner de la base et qui seront encouragés par l'Etat du Valais.

Lorsque les concepts émis par la base ne pourront pas se réaliser parce qu'une commune met en danger l'ensemble du concept voulu par les régions et les districts, à ce moment-là, si une des trois conditions est remplie par la loi, le Conseil d'Etat sera contraint de demander la contrainte.

C'est cela la philosophie qui a été mise en place dans la nouvelle loi.

Maintenant, je déborde un tout petit peu l'objet des fusions, mais ceci a quand même une relation directe parce que l'on a beaucoup entendu parler ce matin ici de l'évolution des mentalités par rapport à la problématique des fusions de communes. Je veux quand même vous dire qu'entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} janvier 2005, on aura passé de 163 à 153 communes. Les mentalités, l'air de rien, ont quand même beaucoup évolué. Mais si l'objectif de renvoi au Conseil d'Etat des dossiers qui vous sont présentés aujourd'hui est d'accélérer encore l'évolution de ces mentalités, j'aimerais juste soumettre à votre réflexion ce proverbe chinois qui dit que "rien ne sert de tirer sur l'herbe pour la faire pousser"!

Merci.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, 1. Vizepräsident des Grossen Rates:

Besten Dank Herr Staatsratspräsident.

Wir kommen zur Abstimmung.

Ich fasse die Situation wiederum kurz zusammen.

Es bestehen drei Rückweisungsanträge, nämlich der Rückweisungsantrag der PRD, PSVR und der SPO auf Rückweisung dieses Beschlusses an den Staatsrat.

Dieses Mal kann ich Ihnen deshalb die Abstimmung etwas erleichtern, da keiner das Nichteintreten verlangt hat. Also wir können direkt das Eintreten der Rückweisung gegenüberstellen.

Wer im Sinne der Kommission für Eintreten ist, nimmt die grüne Taste, wer für Rückweisung ist, die rote Taste. Die Abstimmung ist freigegeben.

Mit 57 ja gegenüber 52 nein bei einer Enthaltung haben Sie Eintreten zu diesem Beschluss beschlossen.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen du projet de décision pour l'assainissement de la commune municipale d'Oberwald, **2004.12_14.12.2004_PLENUM**.)

5. LOI sur le notariat, deuxième lecture

LOI

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE

NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Innocent Fontannaz:

Le groupe DC du Centre a examiné le projet de loi issu des délibérations de la deuxième commission parlementaire.

Ce projet se singularise par sa complexité juridique. Le toilettage de l'ancienne loi, édictée en 1942, est bienvenu.

Le groupe DC regrette toutefois que ce projet élude les questions essentielles que sont la séparation des professions d'avocat et de notaire, l'introduction d'un numerus clausus et la limite dans le temps de l'activité de notaire.

Malgré cette absence d'esprit volontaire, ce projet a été bien accueilli par les députés du groupe DC du Centre. Cependant, force est de constater qu'il ne répond pas à l'objectif principal recherché par le Législateur, à savoir:

- améliorer la formation initiale des notaires eu égard à la complexité actuelle de l'activité notariale;
- promouvoir les connaissances pratiques des candidats à cette activité publique;
- assurer l'indépendance des notaires;
- limiter dans le temps l'activité du notaire à l'instar des cantons qui nous entourent.

Cela étant, le groupe DC du Centre est convaincu que le cumul des stages d'avocat et de notaire est un non-sens. En effet, les activités de notaire et d'avocat diffèrent profondément. L'approche est tout à fait différente. L'avocat défend une partie tandis que le notaire doit protéger, informer et conseiller les deux parties. Il sera, par conséquent, proposé de revenir à la proposition du Conseil d'Etat.

Enfin, à l'instar d'autres fonctions publiques, le groupe DC du Centre veut limiter l'activité du notaire à 70 ans pour laisser la place à des forces plus vives, estimant qu'un notaire, à cet âge, est déjà au bénéfice d'une prévoyance professionnelle suffisante.

Finalement, la réduction ou la stabilisation du nombre des notaires permettra d'accroître l'indépendance de la profession.

Quelques propositions de modification seront soumises au Parlement aux articles 11, alinéas 2 et 3, et 24, alinéa 2.

En conséquence, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

Lu-13-12

M. le député Bernard Jacquemoud:

Le groupe DC du Bas-Valais s'est penché avec attention sur la loi sur le notariat traitée aujourd'hui en deuxième lecture.

Notre groupe ne dépose pas de proposition formelle, mais demande simplement une précision concernant la fonction de président de commune. Partant du constat qu'un certain nombre de communes rémunèrent leurs autorités selon la même méthode que leurs collaborateurs, quand bien même elles ont une activité à temps partielle, dès lors, le rôle de président de commune relève-t-il d'une fonction exercée au service de la collectivité publique selon l'article 21 ou d'un mandat politique selon l'article 22? Cette précision nous a été demandée par un certain nombre de présidents de commune qui ont eu droit au message.

Merci d'apporter ce complément d'information.

Hr. Grossrat Erno Grand:

Die CVPO-Fraktion hat an ihrer Fraktionssitzung das Notariatsgesetz in zweiter Lesung aufmerksam geprüft. Wir kritisieren das Gesetz in einigen Punkten und werden entsprechende Abänderungsanträge hinterlegen.

Mag die Absicht, Missbrauch zu verhindern, logisch und notwendig sein, so schiesst übertriebene Sicherheit im Gesetz in einigen Punkten über das Ziel hinaus.

Wir kritisieren das unnötige Paraphieren aller Blätter. Ein Punkt, der die Notariatskosten erhöht und direkt dem Kunden überwältigt wird, ohne dass dabei der Kunde ein Mehr an Leistung hätte.

Ein weiterer Punkt ist die Ausbildung.

Wir anerkennen die Notwendigkeit und den Willen, die Ausbildung zu erhöhen. Doch die im Gesetz verlangte Ausbildung geht weit. Im Oberwallis fehlt heute die Möglichkeit, die gesetzlich verlangte Ausbildung zu absolvieren. Es ist eine Ausbildung, die viel verlangt und nicht existent ist. Die fehlende Möglichkeit Ausbildungsplätze zur Verfügung zu stellen, wird in Zukunft zu einem Mangel an Notaren und Nachwuchs führen.

Im weiteren wird der Kunde in übertriebener Weise vor dem Notar geschützt. Mit Kontrollen und getrennten Buchführungen soll Missbrauch vermieden werden und zu mehr Sicherheit führen. Wir zweifeln daran.

Wie eingangs gesagt, werden wir einige Abänderungsvorschläge einbringen und sind für Eintreten.

M. le député Yves Ecoeur:

Je m'aperçois, en préambule, qu'il devait y avoir quasiment plus de notaires dans la deuxième commission que dans la salle pour débattre de ce thème aujourd'hui.

Le groupe socialiste a donc étudié cet objet avec attention et a l'impression un petit peu de revivre un débat qui a eu lieu lors de l'examen de la loi sur les droits politiques, à savoir: il y avait la possibilité de changer pas mal de choses, il y avait plein d'idées et puis, finalement, ça accouche d'une loi assez faible en termes de changement. C'était notre opinion lors de la première lecture; ça l'est aujourd'hui encore.

Lu-13-12

Notre position n'a donc pas changé entre la première et la deuxième lectures, malheureusement. Il n'y a toujours pas le fonctionnariat du notariat. Il y a toujours un refus de la séparation des professions d'avocat et de notaire. Il y a le refus, malgré l'avis du Conseil d'Etat, de séparer les stages d'avocat et de notaire.

Nous nous rallierons aux propositions qui vont dans ce sens-là, mais nous sommes déçus de voir que, malheureusement, il y a le refus d'une véritable amélioration de la professionnalisation des notaires. Quand on voit le nombre des notaires, et c'est vrai que M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier disait ou je l'ai lu dans le rapport que chaque Valaisan passait une à deux fois par année devant le notaire..., on ne doit pas connaître les mêmes Valaisans, j'ai l'impression parce que je ne vais pas deux fois par année chez le notaire, en tout cas en ce qui me concerne. Cependant, on s'aperçoit que s'il y a pas mal d'actes notariés, il y a pas mal de notaires qui en font assez peu. C'est comme si on disait à un chirurgien qui opère une fois par mois qu'il est logique de bien savoir opérer. C'est humain, si on ne fait pas beaucoup une action, on la domine moins bien, sachant que la matière est complexe. Il ne faut pas oublier cela.

Ces propositions n'ont pas été acceptées. Nous sommes donc déçus de cela.

Nous sommes également déçus que la comptabilité commerciale, telle que prévue dans le projet du Conseil d'Etat, n'ait pas été non plus acceptée.

Vous l'aurez compris, ce qui n'était pas acceptable en juin passé ne l'est toujours pas maintenant, si ce n'est qu'il y a eu des réflexions entre deux et que nous ne sommes toujours pas satisfaits de cela.

Nous vous proposons donc de ne pas entrer en matière sur cet objet parce que les propositions ne sont pas meilleures. Nous étions contre la loi en première lecture. Les maigres changements intervenus entre-temps ne favorisent pas une acceptation de l'entrée en matière aujourd'hui.

Merci.

Hr. Grossrat Thomas Brunner:

Wenn auch die Verstaatlichung des Notariats und dessen Trennung von der Anwaltstätigkeit nach der ersten Lesung vom Tisch schien, gibt es dennoch einige Fragen bezüglich der alltäglichen Praxis zu lösen. Der scharfe Entwurf wurde in der ersten Lesung im Interesse der Parteien und der Notare gestützt. Ich betrachte es nicht als Nachteil, dass Notare in der Kommissionstätigkeit mitwirkten, andernfalls müsste das Gesetz über die Unvereinbarkeit abgeändert werden.

Herr Staatsrat Fournier, warum haben Ihre Beamten der zweiten Kommission vorgeschlagen, die Notarshonorare teilweise an den Staat zurückzuerstatten, obwohl nie eine entsprechende Motion hier eingereicht wurde, niemand dies in der ersten Lesung beantragte und kein anderer Kanton eine solche Regelung kennt? Warum also dieser Konfiszierungsvorschlag und der übermässige Staatsinterventionismus?

Der Vater der Revision des Notariatsgesetzes ist kein Freund der Notare. Wie käme es sonst, dass sie uns den Abschluss einer Berufshaftpflichtversicherung sogar für vorsätzlich verursachten Schaden beantragen, obwohl sich diesbezüglich hier wohl noch nie ein Fall ereignet hat und auch kaum eine Versicherung diesbezüglich zu finden ist.

Lu-13-12

Wenn ein Notar heute verpflichtet ist, ein Register über die Notarsgebühren zu führen, welches jährlich vom Minuteninspektor überprüft und dem Departement abgegeben wird, der Notar eine kontrollierte Mehrwertsteuerabrechnung und eine Buchhaltung führen muss, ist nicht ersichtlich, weshalb er noch zusätzlich getrennte Konti über die Gebühren, Auslagen, Kostenvorschüsse usw. führen sollte.

Da wir gegen eine Verteuerung der Notariatstätigkeit und einen übermässigen Staatsinterventionismus sind, reichen wir Abänderungsanträge bezüglich Prüfungsstoff der Notariatskandidaten, bezüglich der übermässigen Buchführungspflicht mit entsprechender Aufsicht und bezüglich der Paraphierung aller Seiten ein.

Herr Staatsrat, warum darf die feste Gebühr 3'000 Franken nicht übersteigen, wenn die Abfassung eines Vertrags sich manchmal über Monate erstreckt, komplexe Abklärungen aufgrund eines komplizierten Falls und/oder internationale Verhältnisse vorliegen?

Im Sinne unserer Abänderungsanträge widersetzt sich die CSPO nicht grundsätzlich der Revision des Notariatsgesetzes.

Ich danke.

M. le député Christian Mayor:

Estimés collègues, forces clairsemées du progrès,

Monsieur le président, la Norton fait un bruit de Vespa. En effet, la grande cylindrée promise à l'époque, la grande réforme législative que devait être la loi sur le notariat, avec comme idée force la séparation des professions d'avocat et de notaire, n'est plus qu'un vélomoteur. Texte législatif rassemblant d'ailleurs des dispositions qui relèvent plus du règlement d'exécution que d'une loi.

Le groupe radical avait émis, lors de l'entrée en matière de la première lecture, de sérieuses réserves concernant en particulier le bien-fondé de la révision de ce texte législatif, aujourd'hui catalysé.

Le groupe radical n'est toujours pas convaincu de la pertinence de cette réforme, mais ne s'oppose pas à l'entrée en matière. Il proposera deux modifications principales du texte légal. Tout d'abord, il souhaite, dans le but de revaloriser la profession, proposer la séparation des stages d'avocat et de notaire. Ensuite, il suggère de simplifier l'article 56 relatif aux contestations des listes de frais.

Fumez bleu, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Yves Ecoeur:

Monsieur le président, vu que c'est quand même d'un acte législatif dont on parle, je vous demanderai de vérifier le quorum. J'ai des doutes. Il me semble que c'est quand même un peu grave de parler de ce sujet, même si nous trouvons la réforme faible, dans un Grand Conseil qui n'a pas la compétence finalement de le faire s'il n'y a pas le quorum.

Merci.

Lu-13-12

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, 1. Vizepräsident des Grossen Rates:

Es besteht ein Antrag von Hrn. Grossrat Yves Ecoeur, dass wir das Quorum überprüfen. Wir machen das anhand einer Abstimmung. Ich bitte Sie, sobald ich die Abstimmung frei gebe, zu drücken, damit wir sehen, wie viele Abgeordnete anwesend sind, um eine rechtsgültige Abstimmung vollziehen zu können.

Also ich gebe jetzt die Abstimmung frei, damit Sie drücken können.

Sie sehen das Ergebnis selber. **Es sind total 52 Abgeordnete anwesend. Damit ist das Quorum nicht erfüllt**, also eine Abstimmung kann im Moment tatsächlich nicht durchgeführt werden.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Werner Lagger, Kommissionspräsident:

Ich gehe davon aus, dass alle Gruppen gesprochen haben. Ist das richtig? Also bis zur Abstimmung - ich glaube, das Interesse wird nicht unbedingt grösser - kann ich meine Darlegungen hier ausführen und ich möchte dann die Gruppenchefs bitten, zur Abstimmung die Leute herbeizuholen. Oder schlagen Sie etwas anderes vor, Herr Präsident? Sind Sie damit einverstanden?

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, 1. Vizepräsident des Grossen Rates:

Also Herr Kommissionspräsident, ich glaube, die Voten sind ja gemacht worden und wir können jetzt ruhig die Diskussion abschliessen und wenn dann im Zeitpunkt der Abstimmung das Quorum erreicht ist stimmen wir ab und sonst müssten wir das auf morgen verschieben. Aber ich bitte Sie jetzt die Ausführungen zu machen, die Sie als Kommissionspräsident zu den einzelnen Voten vorbereitet haben.

Hr. Grossrat Werner Lagger, Kommissionspräsident:

Ich danke Ihnen.

Hier meine Darlegungen.

Was mich ein bisschen erstaunt, das Gesetz hatte in der Kommission ein sehr grosses Interesse, aber vermutlich ist es schon ein Thema für die Juristen.

Also in der ersten Lesung hat das Parlament zwischen den Polen einen Kompromiss gesucht und auch gefunden. Auf dieser Basis hat die zweite Kommission auch gearbeitet. Sie hat sich vor allem darum bemüht, das Gesetz im Detail zu verbessern.

Wir sind uns bewusst, dass dieses Gesetz vor allem die Notare interessiert. Wir müssen uns aber auch bewusst sein, dass es weite Bevölkerungskreise betrifft. Niemand hat wohl gegen einen grösseren Rechtsschutz etwas einzuwenden, aber vergessen wir nicht, dies wird auch etwas teurer. Wir haben die Gelegenheit in der Detailberatung, uns nochmals über einige Themen wie Trennung Notariat - Advokatur, übertriebener Kundenschutz, Ausbildung usw. auszusprechen. Ich stelle fest, dass die SP nicht in die Materie eintritt. Den übrigen Gruppen danke ich, dass sie bereit sind, dieses Gesetz - so hoffe ich - auch zu verabschieden.

Lu-13-12

Die Kommission - und das ist ein Hinweis an die Mitglieder - trifft sich morgen Dienstag direkt nach der Session hier im 2. Stock zur Beratung der Abänderungsvorschläge.

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:

Deux mots à l'occasion de cette entrée en matière, d'abord pour remercier les groupes qui ont décidé d'entrer en matière et pour dire aussi que la non-entrée en matière du groupe socialiste ne me surprend pas puisqu'il y a une cohérence dans la démarche depuis la première lecture.

Vous aurez l'occasion, dans le cadre de la lecture de détail, de vous reposer des questions qui ont déjà en partie été liquidées par la première lecture, notamment la séparation des professions, des stages et aussi la qualité de la formation; je n'y reviens pas.

Par contre, j'aimerais, à l'attention du député Thomas Brunner, faire quelques remarques. Si, effectivement, le Service juridique du département est venu en commission avec cette proposition de limitation des honoraires des notaires, ce n'est pas un hasard puisque, dans le cadre de la commission des mesures structurelles et aussi dans le cadre de l'élaboration du budget, il nous avait été demandé de trouver toutes les sources de recettes supplémentaires. Or, uniquement par mesure d'équité, je rappellerai ici que, d'abord, un notaire, c'est un officier public qui exerce une parcelle de l'autorité de l'Etat qui lui est déléguée et que, à ce titre, il perçoit des honoraires. Je rappellerai aussi que le Parlement a limité les revenus des préposés aux offices des poursuites et a prévu que les revenus supplémentaires allaient à la caisse de l'Etat. Or, pour vous donner quelques chiffres, en 2002, sur 219 notaires en activité, 197 déclaraient des honoraires (je parle bien des honoraires et pas des revenus tirés de l'exercice de l'avocatie ou du service juridique, mais bien uniquement des émoluments de notaire) de moins de 200'000 francs dans l'année, 22 avaient perçu des honoraires de notaire supérieurs à 200'000 francs, dont 3 des honoraires de notaire supérieurs à 450'000 francs. Je pense que les conseillers fédéraux, eux aussi, exercent une parcelle de l'autorité de l'Etat et ils sont moins bien rémunérés que ces notaires qui, eux, gagnent plus de 450'000 francs, mais j'insiste, ce sont des cas rares et très particuliers, et il ne faut pas coller cette étiquette à l'ensemble de la branche parce que pour l'ensemble de la branche, c'est très nettement en dessous des 200'000 francs – justice est rendue.

Quant à votre étonnement en ce qui concerne l'émolument minimum de 3'000 francs alors que les affaires deviennent de plus en plus complexes, notamment en ce qui concerne les testaments, etc., je pourrai vous donner des informations complémentaires lorsque la commission siégera. Ces 3'000 francs peuvent aussi faire l'objet d'une appréciation selon la complexité de l'affaire. Il ne s'agit donc pas d'un montant forfaitaire maximal. Dans des cas particuliers, on peut aller au-delà de ce montant.

Cela dit, je rappelle qu'il y a une étude qui a été faite par la Banque Cantonale Vaudoise sur les tarifs des notaires et que le canton du Valais, dans cette statistique, sort pratiquement en tête en ce qui concerne le coût de certaines transactions. Là aussi, si je ne veux pas être l'ennemi des notaires, je n'aimerais pas être non plus l'ennemi de leurs clients.

Merci.

Lu-13-12

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, 1. Vizepräsident des Grossen Rates:

Besten Dank Herr Staatsratspräsident.

Wir sind damit am Ende der Beratungen über das Notariatsgesetz.

Ich stelle mit Genugtuung fest, dass sich inzwischen die Reihen wieder ein bisschen gefüllt haben. Ich hoffe nur, dass das Büro nicht allzu viele Beanstandungen erhalten wird, denn gemäss Artikel 77, Absatz 2 des Reglements ist es so, dass die Abgeordneten, die sich bei einer Quorumsüberprüfung nicht im Inneren des Gebäudes befinden, keinen Anspruch auf die heutige Entschädigung hätten. Ich hoffe, dass sich also alle innerhalb der vier Mauern des Gebäudes aufgehalten haben bei der Quorumsüberprüfung. In dubio pro reo, ich glaube, wir können das so abtun. Wir kommen jetzt zur Abstimmung.

Es zeigt sich folgende Situation. Wir haben einen Antrag der PSVR auf Nichteintreten, d.h. wir müssen also abstimmen. Diejenigen, welche im Sinne der Kommission für Eintreten sind, nehmen die grüne Taste, die welche nicht eintreten wollen, die rote Taste. Ich gebe die Abstimmung frei.

Mit 69 ja gegenüber 13 nein bei 2 Enthaltungen haben Sie Eintreten beschlossen.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen de la loi sur le notariat, deuxième lecture, 2004.12_15.12.2004_1_PLENUM.)

6. PROJET DE DECISION relatif à la fusion des communes municipales d'Ausserbinn, d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

MESSAGE ET PROJET DE DECISION

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Roland Carron:

Le groupe DC du Bas-Valais accepte d'entrer en matière sur le projet de décision relatif à la fusion des communes municipales d'Ausserbinn, d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus, mais il se pose plusieurs questions:

Lu-13-12

Qui est le président de la nouvelle commune?

Comment a-t-il été choisi ou élu?

Faut-il le mentionner dans ce projet de décision?

Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir éclairer notre lanterne.

M. le député Antoine Maytain:

En relation à cette affaire et déjà lors du vote du 16 septembre 2004, le groupe DC du Centre avait adopté une ligne de conduite très claire et viable à long terme. Il avait, en effet, voté de manière quasi-unanime la fusion forcée des quatre petites entités haut-valaisannes.

Trois mois plus tard, sa position n'a pas varié d'un iota et va donc toujours dans la même direction.

De plus, afin que la nouvelle commune de "Ausdersteinmühle" puisse se gérer de façon optimale, c'est-à-dire avec un nombre de représentants à l'exécutif en rapport à sa nouvelle grandeur, et qu'elle puisse également élire de façon définitive ses éventuels représentants au niveau cantonal, le groupe DC du Centre attend donc impatiemment la décision confirmative et finale du Tribunal fédéral.

Le groupe DC du Centre accepte bien entendu l'entrée en matière.

Merci.

M. le député (suppl.) André Vernay:

L'acceptation de ce projet de décision par le groupe radical ne fait aucun problème. Nous acceptons d'entrer en matière ainsi que le projet de décision, tel que présenté par la commission.

M. le député Bernard Fauchère:

Concernant le projet de décision relatif à la fusion des communes municipales d'Ausserbinn, d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus, les groupes socialistes du Valais romand et du Haut-Valais sont d'accord d'entrer en matière.

La discussion est close.

M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Il y a unanimité pour entrer en matière; je vous invite naturellement à suivre l'avis de la commission et des différents intervenants.

Je demande simplement à M. le chef du département de répondre aux questions posées par le groupe DC du Bas concernant la nomination du président, qui est donc bien le président d'Ernen, mais peut-être faudrait-il préciser sous quelle forme cela a été fait.

Lu-13-12

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:

Merci, tout d'abord, pour votre acceptation de l'entrée en matière.

En ce qui concerne le choix des nouvelles autorités, on va essayer quand même au niveau du Conseil d'Etat de faire en sorte que ces élections municipales de la nouvelle commune fusionnée aient lieu en même temps que les élections de mars, dans la mesure du possible par commodité, mais cela dépendra beaucoup finalement de la décision du Tribunal fédéral. Là, nous ne maîtrisons malheureusement pas toutes les données. Toutefois, dans la mesure du possible, nous allons essayer de pratiquer de cette manière.

En ce qui concerne les autorités actuellement en place, elles restent en place jusqu'à l'élection qui va concerner la nouvelle commune fusionnée. On va d'abord procéder, dans le compte à rebours, à l'assemblée primaire de la nouvelle commune qui sera présidée effectivement par le président d'Ernen pour choisir le nombre de conseillers municipaux de la nouvelle commune fusionnée et, ensuite, procéder aux élections municipales.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen du projet de décision relatif à la fusion des communes municipales d'Ausserbinn, d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus, 2004.12_15.12.2004_1_PLENUM.)

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION comprenant: Propositions d'actions formulées durant la législature 2001-2004 et suites données à ces propositions Remarques fonctionnelles au terme de l'année 2004

Discussion générale:

M. le député Edouard Dubuis:

Le groupe DC du Centre salue l'excellent rapport de la commission de gestion. Celui-ci, établi sous la forme d'un inventaire, permet le suivi des propositions faites tout au long de cette dernière législature et leur niveau de réalisation. C'est un véritable instrument de travail qui est mis à disposition des parlementaires, évitant ainsi trop de dispersion.

Sans vouloir ranimer une ancienne rengaine qui prétendait que la commission de gestion fait double emploi avec la commission des finances, que la commission de gestion n'est qu'une chambre d'enregistrement ou encore que la commission de gestion est régulièrement en opposition avec les commissions thématiques, force est de constater que la commission de gestion peine à trouver son véritable chemin et à affirmer sa personnalité, cela au dire même de certains de ses membres. Pourtant, la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les Pouvoirs donne à la commission de gestion la qualité d'exercer la haute

Lu-13-12

surveillance et notamment exiger la production des dossiers, effectuer des inspections ou entendre tout fonctionnaire de l'Administration, cela dans le cadre nécessaire à l'exercice de sa tâche. Il n'y a donc aucun doublon avec les commissions thématiques qui, elles, se contentent d'examiner les objets relevant de leur domaine.

Le groupe DC du Centre estime que la commission de gestion a toute sa raison d'être et souhaite que celle-ci contrôle encore plus avant la gestion de l'Etat et son adéquation avec les lois existantes, tout en faisant esprit d'anticipation.

Merci de votre attention.

M. le député Maurice Tornay:

Le groupe DC du Bas-Valais voudrait, à son tour, féliciter la commission de gestion, nous ne l'avons pas fait tout au long de cette période, mais nous aimerions la féliciter à l'occasion de ce bilan permettant une remise des dossiers aux futurs membres de la commission de gestion lors de la prochaine législature, et nous voulons bien sûr en plus soutenir ce rapport et particulièrement interpellier le Gouvernement au sujet de la page 5/32 traitant de l'opportunité des participations de l'Etat du Valais.

A nos yeux, il ressort, en effet, que toutes les participations, y compris les plus faibles, figurent toujours dans le patrimoine de l'Etat. Nous soutenons donc la commission de gestion dans sa demande réitérée d'un examen service par service, département par département, comme l'entendra le Gouvernement, tant le bon sens veut qu'une épuration soit envisagée.

A l'heure des mesures structurelles, nous soutenons une nouvelle fois la commission de gestion.

Comment ne pas redéfinir le Personalstopp, tout en soutenant, dans un autre domaine, le nouveau rythme proposé au sujet des naturalisations?

Nous avons été interpellé sur la notion de confidentialité, notamment vis-à-vis de l'ajout à l'article 50 de la LGCAF, tel qu'issu des deuxièmes débats de la commission chargée de l'objet.

Merci donc de votre attention et merci à la commission de gestion de ce rapport final.

La discussion est close.

M. le député Bernard Jacquemoud, président de la commission de gestion:

Je remercie les intervenants pour leurs propos.

Je souhaite que, à l'avenir, la commission de gestion puisse faire le même travail dans la même qualité et dans la même ambiance qui a existé durant toute cette période.

En conclusion, je remercie l'Inspection des finances pour le support technique qu'elle nous a apporté tout au long de ces quatre ans.

Merci.

Lu-13-12

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, 1. Vizepräsident des Grossen Rates:

Ich bedanke mich auch bei Herrn Kommissionspräsident Bernard Jacquemoud.

Bevor ich Sie entlasse noch eine kurze Mitteilung. Herr Jean-Pierre Meyer ist krankheitshalber abwesend, d.h. dass der Sprachkurs von morgen und übermorgen nicht stattfinden wird. Also kein Sprachkurs infolge Krankheitsurlaubes.

Dann habe ich hier noch weitere communications.

La commission chargée de la modification de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton se réunira demain, mardi 14 décembre, à 13 heures à la salle de conférence du troisième étage.

Jetzt hab ich, glaube ich, alles gesagt.

Ich möchte Ihnen nur noch danken, dass Sie heute Morgen so folgsam waren und ich habe fast das Gefühl wenn ich hier Herrn Grossratspräsident Clivaz sitzen sehe, dass er am liebsten noch einmal als Vizepräsident beginnen möchte. Also morgen werden wir natürlich wieder wechseln. Ich möchte auch einmal definitiv hier sitzen können.

Besten Dank und ich wünsche Ihnen einen schönen Tag.

La séance est levée à 12 h 10 pour permettre aux divers groupes politiques de siéger.